

# BANQUE CENTRALE POPULAIRE



## NOTICE D'INFORMATION

### Relative au programme de rachat d'actions BCP en vue de régulariser le marché

Proposé à l'Assemblée Générale Mixte prévue le 15 janvier  
2009

Organisme Conseil

---



#### VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°02/03 du 23 mai 2003, prise en application du décret n° 2.02.556 du 22 Hija 1423 (24 février 2003), l'original de la présente notice d'information a été visé par le CDVM le 30 décembre 2008 sous la référence VI/EM/055/2008. Ce document a été établi par la Banque Centrale Populaire et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique pas approbation du programme de rachat d'actions ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé.

## Abréviations et définitions

<b>AGO</b>	Assemblée Générale Ordinaire
<b>BAM</b>	Bank Al Maghrib
<b>BCDM</b>	Banque Chaabi Du Maroc
<b>BCP</b>	Banque Centrale Populaire
<b>BDT</b>	Bons Du Trésor
<b>BMCE</b>	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
<b>BMCI</b>	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
<b>BPA</b>	Bénéfice Par Action
<b>BPMC</b>	Banque Populaire Maroc-Centrafricaine
<b>BPMG</b>	Banque Populaire Maroc-Guinéene
<b>BPR</b>	Banque Populaire Régionale
<b>CAM</b>	Crédit Agricole du Maroc
<b>CDG</b>	Caisse de Dépôt et de Gestion
<b>CDM</b>	Crédit Du Maroc
<b>CDVM</b>	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
<b>CIH</b>	Crédit Immobilier et Hôtelier
<b>CNCA</b>	Caisse Nationale de Crédit Agricole
<b>CPM</b>	Crédit Populaire du Maroc
<b>DGA</b>	Directeur Général Adjoint
<b>DH</b>	Dirham Marocain
<b>EC</b>	Etablissement de Crédit
<b>FCFA</b>	Francs CFA
<b>GBP</b>	Groupe Banques Populaires
<b>GNF</b>	Franc Guinéen
<b>IFRS</b>	International Financial Reporting Standards
<b>KDH</b>	Milliers de Dirhams
<b>LLD</b>	Location Longue Durée
<b>MAD</b>	Dirham Marocain
<b>MAI</b>	Maroc Assistance Internationale
<b>MAMDA</b>	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
<b>MDH</b>	Millions de Dirhams
<b>MDM</b>	Marocains Du Monde
<b>Mds</b>	Milliards
<b>Mds DH</b>	Milliards de Dirhams
<b>MRE</b>	Marocains Résidents à l'Etranger
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PMI</b>	Petite et Moyenne Industrie
<b>PNB</b>	Produit Net Bancaire
<b>RN</b>	Résultat Net
<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>SMDC</b>	Société Marocaine de Dépôt et Crédit
<b>SPPP</b>	Société de Participation et de Promotion du Partenariat
<b>USD</b>	Dollar Américain

## **Sommaire :**

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS.....	2
PARTIE I ATTESTATIONS.....	4
I. Le Président du Conseil d'Administration .....	5
II. Les commissaires aux comptes .....	5
III. Le conseil financier .....	12
IV. Le conseil juridique .....	13
V. Le responsable de l'information et de la communication financières de la BCP13	
PARTIE II LE PROGRAMME DE RACHAT .....	14
I. Cadre juridique.....	15
II. Objectifs de l'offre .....	17
III. Caractéristiques du programme.....	17
IV. Financement du programme .....	19
V. Modalités de réalisation du programme .....	19
VI. Evolution du titre BCP .....	20
VII. Incidence du programme sur la situation financière de la BCP .....	24
VIII. Traitement comptable et fiscal des rachats.....	24
PARTIE III PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE.....	25
I. Renseignements à caractère général .....	26
II. Activité de la BCP .....	29
III. Organisation de la BCP.....	38
IV. Répartition du capital de la BCP .....	41
V. Perspectives de la BCP .....	41
VI. Analyse des résultats de la BCP.....	43
PARTIE IV DONNEES COMPTABLES & FINANCIERES.....	47
I. Attestations .....	48
II. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés IFRS	51
III. Etats de synthèse des comptes consolidés ifrs de la BCP (Chiffres en KDH)72	
IV. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés	77
V. Etats de synthèse des comptes consolidés sous norme PCEC de la BCP (Chiffres en KDH) .....	81
VI. Principes et méthodes comptables – Comptes sociaux.....	102
VII. Etats de synthèse des comptes sociaux de la BCP (Chiffres en KDH) .....	103

**PARTIE I**

**ATTESTATIONS**

## I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed BENCHAÂBOUN
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	022 20 25 33
Numéro de télécopieur	022 22 26 99
Adresse électronique	<a href="mailto:mbenchaaboun@cpm.co.ma">mbenchaaboun@cpm.co.ma</a>

### Attestation

**Objet :** Programme de rachat par la BCP de ses propres actions

Le conseil d'administration représenté par Monsieur Mohamed BENCHAÂBOUN, Président du Conseil d'Administration, atteste que, à sa connaissance, les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société en vue de régulariser le marché. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**Mohamed BENCHAÂBOUN**  
**Président Directeur Général**  
**Banque Centrale Populaire**

## II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Prénoms et noms :	K. Mokdad	A. Benabdelkhalek	A. Bidah
Dénomination ou raison sociale	MAZARS MASNAOUI	DELOITTE AUDIT	PRICE WATERHOUSE COOPERS
Adresse	104 bis Bd Abdelmoumen Casablanca	228, Bd Zerktouni Casablanca	101, Bd Massira Al Khadra, Casablanca
Numéro de téléphone	022 23 36 96	022 22 47 34	022 98 40 40
Numéro de télécopieur	022 23 18 39	022 22 47 59	022 99 11 96
Adresse électronique	Kamal.mokdad@mazars.ma	abenabdelkalek@deloitte.co.ma	aziz.bidah@ma.pwc.com
Date du 1 <sup>er</sup> exercice soumis au contrôle	2004	2007	2004
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur l'exercice 2009	AGO statuant sur l'exercice 2009	AGO statuant sur l'exercice 2006

**Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux comptes consolidés résumés clos au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007, sur les informations comptables et financières contenues dans la notice d'information portant sur le programme de rachat d'actions de la Banque Centrale Populaire en vue de régulariser le marché :**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes consolidés résumés clos au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007, objet de notre examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information, avec les comptes consolidés résumés, objet de l'examen limité précité.

**Les commissaires aux Comptes**

**DELOITTE AUDIT**  
A. Benabdelkhalek  
Associé

**MAZARS MASNAOUI**  
K. Mokdad  
Associé

**Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse consolidés des exercices 2006 et 2007, sur les informations comptables et financières contenues dans la notice d'information portant sur le programme de rachat d'actions de la Banque Centrale Populaire en vue de régulariser le marché :**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés 2006 et 2007 audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information, avec les états de synthèse consolidés tels qu'audités par nos soins pour l'exercice 2007 et par les soins des co-commissaires aux comptes Masnaoui Mazars et Price Waterhouse au titre de l'exercice 2006.

**Les commissaires aux Comptes**

**DELOITTE AUDIT**  
A. Benabdelkhalek  
Associé

**MAZARS MASNAOUI**  
K. Mokdad  
Associé

**Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux comptes sociaux semestriels clos au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007, sur les informations comptables et financières contenues dans la notice d'information portant sur le programme de rachat d'actions de la Banque Centrale Populaire en vue de régulariser le marché :**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec la situation provisoire des états de synthèse sociaux semestriels au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007, objet de notre examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information, avec la situation provisoire des états de synthèse sociaux semestriels au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007, objet de l'examen limité précité.

**Les commissaires aux comptes**

**DELOITTE AUDIT**  
A. Benabdelkhalek  
Associé

**MAZARS MASNAOUI**  
K. Mokdad  
Associé

## **Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés résumés période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2008**

Nous avons procédé à un examen limité des comptes consolidés résumés du Groupe Banque Centrale Populaire couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2008, préparés pour la première fois conformément aux normes IFRS applicables au 30 juin 2008, tels que décrites dans les notes annexes. Ces comptes consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 et au premier semestre 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comprennent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes consolidés résumés ci-joints ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux principes comptables tels que décrits dans les notes annexes et à la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire.

### **Les commissaires aux comptes**

**DELOITTE AUDIT**  
A. Benabdelkhalek  
Associé

**MAZARS MASNAOUI**  
K. Mokdad  
Associé

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007**

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la **Banque Centrale Populaire (BCP)** et ses filiales (**Groupe BCP**), arrêté au 31 décembre 2007, du compte de produits et charges consolidé, de l'état de soldes de gestion consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidé, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatifs à l'exercice clos à cette date.

Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant **4.664.576 KMAD** dont un bénéfice consolidé de **652.489 KMAD** relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque Centrale Populaire (BCP). Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans ces comptes consolidés. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables utilisés et les estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi que de la présentation générale des comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion exprimée ci-après.

### **Opinion sur les états de synthèse**

A notre avis, les comptes consolidés mentionnés au premier paragraphe ci-dessus du **Groupe Banque Centrale Populaire** pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidé de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ci-joint.

Le 21 Avril 2008

### **Les Commissaires aux Comptes**

Deloitte Audit  
**A. Benabdelkhalek**  
**Associé**

Masnaoui Audit et Conseil  
**A. Masnaoui**  
**Associé**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006**

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la **Banque Centrale Populaire (BCP)** et ses filiales (**Groupe BCP**), arrêté au 31 décembre 2006, du compte de produits et charges consolidé, de l'état de soldes de gestion consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidé, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatifs à l'exercice clos à cette date.

Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant **4.326.301 KMAD** dont un bénéfice consolidé de **801.791 KMAD** relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque Centrale Populaire (BCP). Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans ces comptes consolidés. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables utilisés et les estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi que de la présentation générale des comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion exprimée ci-après.

### **Opinion sur les états de synthèse**

A notre avis, les comptes consolidés mentionnés au premier paragraphe ci-dessus du **Groupe Banque Centrale Populaire** pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidé de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ci-joint.

Casablanca, le 10 mai 2007

### **Les Commissaires aux Comptes**

Masnaoui Audit et Conseil  
**A. Diop**  
**Associé**

Price Waterhouse  
**A. Bidah**  
**Associé**

## **Attestation des commissaires aux comptes sur la situation provisoire des états de synthèse sociaux**

**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2008**

En exécution de la mission prévue par la loi n°23-01 du 6 mai 2004 modifiant et complétant le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire laquelle comprend le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) de la Banque Centrale Populaire couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 Juin 2008.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession applicables au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits susceptibles d'entacher, de manière significative, la sincérité des informations contenues dans lesdits documents.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état A3 de l'ETIC qui expose un changement de méthode résultant de l'harmonisation de la classification du portefeuille titres entre les comptes sociaux et les comptes consolidés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, en application des dispositions de Bank-Al-Magrib. Ce changement a eu pour effet le reclassement de l'ordre de 10 milliards de dirhams du portefeuille d'investissement vers le portefeuille de placement.

### **Les Commissaires aux Comptes**

#### **Deloitte Audit**

A. Benabdelkhalek  
Associé

#### **Mazars Masnaoui**

AK. Mokdad  
Associé

### III. LE CONSEIL FINANCIER

Organisme conseil	Banque Centrale Populaire / Pôle BCP BANK
Représentant légal	CHERKAOUI Mouhssine BENNANI SMIRES Idriss
Fonction	Directeur Banque d'Investissement Directeur Général Adjoint – BCP Bank
Adresse	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	022 20 25 33
Numéro de télécopieur	022 22 26 99
Adresse électronique	<a href="mailto:mcherkaoui@cpm.co.ma">mcherkaoui@cpm.co.ma</a> <a href="mailto:IBennaniSmires@cpm.co.ma">IBennaniSmires@cpm.co.ma</a>

#### Attestation

**Objet :** Programme de rachat par la BCP de ses propres actions

La présente notice d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Nous attestons avoir pris toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que notre appartenance à la Banque Centrale Populaire n'affecte pas l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

**CHERKAOUI Mouhssine**  
**Directeur Banque d'Investissement**  
  
**Banque Centrale Populaire**

**BENNANI SMIRES Idriss**  
**Directeur Général Adjoint**  
**Pôle BCP Bank**  
**Banque Centrale Populaire**

#### IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Dénomination ou raison sociale	M <sup>e</sup> Abdelaziz AMRAOUI
Représentant légal	Abdelaziz AMRAOUI
Fonction	Avocat au Barreau de Casablanca
Adresse	40, Bd. d'Anfa, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	022 26 10 61 / 63
Numéro de télécopieur	022 26 10 45
Adresse électronique	amr@cae.ma

#### Attestation

**Objet :** Programme de rachat par la BCP de ses propres actions

L'opération de rachat par la BCP de ses propres actions, en vue de régulariser le marché, proposée par le Conseil d'administration en date du 22 septembre 2008, objet de la présente notice d'information, est conforme aux dispositions statutaires de la Banque Centrale Populaire, à la législation marocaine en matière de droit des sociétés et aux dispositions législatives qui régissent le Crédit Populaire du Maroc.

**M<sup>e</sup> Abdelaziz AMRAOUI**

#### V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES DE LA BCP

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Aomar YIDAR
Fonction	DGA Pôle Vie Institutionnelle
Adresse	101, Bd. ZERKTOUNI 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	022 46 93 28
Numéro de télécopieur	022 20 19 32
Adresse électronique	ayidar@cpm.co.ma

## **PARTIE II**

## **LE PROGRAMME DE RACHAT**

## I. CADRE JURIDIQUE

Le programme de rachat par la BCP de ses propres actions en vue de régulariser le marché est une opération régie, notamment, par les dispositions (i) des articles 279 et 281 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, (ii) du décret n° 2-02-556 du 24 février 2003 fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché, et (iii) de la circulaire du CDVM n°02/03 relative à l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en bourse de leurs propres actions en vue de régulariser le marché.

L'article 279 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 dispose que « La société ne peut posséder, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, plus de 10 % du total de ses propres actions, ni plus de 10 % d'une catégorie déterminée. Ces actions doivent être mises sous la forme nominative et entièrement libérées lors de l'acquisition, à défaut, les membres du conseil d'administration ou du directoire sont tenus, dans les conditions prévues à l'article 352, de libérer les actions. L'acquisition d'actions de la société ne peut avoir pour effet d'abaisser la situation nette à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables. La société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède. Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes. En cas d'augmentation de capital par souscription d'actions en numéraire, la société ne peut exercer par elle-même le droit préférentiel de souscription L'assemblée générale peut décider de ne pas tenir compte de ces actions pour la détermination des droits préférentiels de souscription attachés aux autres actions ; à défaut, les droits attachés aux actions possédées par la société doivent être, avant la clôture du délai de souscription, soit vendus en bourse, soit répartis entre les actionnaires au prorata des droits de chacun. »

L'article 281 de la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 dispose que «Par dérogation aux dispositions du paragraphe 1) de l'article 280, les sociétés dont les titres sont inscrits à la cote de la bourse des valeurs peuvent acheter en bourse leurs propres actions, en vue de régulariser le marché.

A cette fin, l'assemblée générale ordinaire doit avoir expressément autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions. Elle fixe les modalités de l'opération et notamment les prix maximum d'achat et minimum de vente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée. Cette autorisation ne peut être donnée pour une durée supérieure à dix-huit mois. Les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer ces rachats sont fixées par l'administration après avis du conseil déontologique des valeurs mobilières. »

En application des dispositions précitées, le conseil d'administration de la BCP, tenu en date du 22 septembre 2008 a proposé à l'assemblée générale mixte, convoquée pour le 15 janvier 2009 et appelée à statuer dans les conditions de majorité et de quorum propres aux assemblées générales ordinaires, d'autoriser la BCP à opérer en bourse sur ses propres actions.

Cette assemblée générale mixte devrait également statuer, dans les conditions de majorité et de quorum propres aux assemblées générales extraordinaires, sur la réduction de la valeur nominale de l'action BCP de 100 DH à 10 DH.

L'autorisation du programme de rachat par la BCP de ses propres actions en vue de régulariser le marché fait l'objet du projet de résolution suivant:

« L'Assemblée Générale, statuant conformément aux dispositions statutaires et légales de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, et conformément à l'article 281 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au programme de rachat en bourse par la Banque Centrale Populaire de ses propres actions en vue de régulariser le marché et examiné les éléments constituant la notice d'information, autorise expressément la Banque Centrale Populaire à procéder au rachat de ses propres actions en bourse, tel que arrêté par le Conseil d'Administration, en application des modalités suivantes :

Titres concernés	:	Actions BCP
Nombre maximum d'actions à détenir <sup>1</sup>	:	3 086 094 actions, soit 5% du capital
Montant maximum du programme	:	987 550 080 DH
Délai de l'autorisation	:	18 mois
Calendrier de l'opération	:	Du 26 janvier 2009 au 26 juillet 2010
Mode de financement du programme	:	Par la trésorerie
Fourchettes d'intervention (*):		
Du 26 janvier 2009 au 31 mars 2009 :		
Prix minimum unitaire de vente <sup>2</sup>	:	200 DH
Prix maximum unitaire d'achat et de vente <sup>3</sup>	:	320 DH
Période du 1 <sup>er</sup> avril 2009 à la fin du programme :		
Prix minimum unitaire d'achat et de vente <sup>4</sup>	:	200 DH
Prix maximum unitaire d'achat et de vente <sup>5</sup>	:	320 DH

L'Assemblée Générale Ordinaire donne les pouvoirs les plus étendus au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, à l'exécution dudit programme dans les conditions de date qu'il juge opportun et dans les limites des caractéristiques déclinées en haut ».

La réduction de la valeur nominale de l'action BCP de 100 DH à 10 DH fait l'objet du projet de résolution suivant :

« L'Assemblée Générale, statuant conformément aux dispositions statutaires et légales de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la réduction de la valeur nominale de l'action BCP et pris connaissance des dispositions de l'article 246 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, décide de réduire la valeur nominale des actions constituant le capital social de la Banque Centrale Populaire de 100 dirhams à 10 dirhams.

<sup>1</sup> Nombre de titres tenant compte du changement du nominal de l'action BCP 100 DH à 10 DH

<sup>2</sup> Cours de titres tenant compte du changement du nominal de l'action BCP 100 DH à 10 DH

<sup>3</sup> Cours de titres tenant compte du changement du nominal de l'action BCP 100 DH à 10 DH

<sup>4</sup> Cours de titres tenant compte du changement du nominal de l'action BCP 100 DH à 10 DH

<sup>5</sup> Cours de titres tenant compte du changement du nominal de l'action BCP 100 DH à 10 DH

A l'issue de la réduction de la valeur nominale des actions formant le capital social de la BCP, ce dernier s'élèvera à un montant de 617.218.800 DH divisé en 61.721.880 actions d'une valeur nominale de 10 DH.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, et toutes personnes désignées par lui, à l'effet de procéder à la réalisation de cette opération conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière. »

L'adoption du projet de résolution relatif à la réduction de la valeur nominale de l'action BCP :

- permettra de multiplier par dix le nombre des actions constituant le capital social et se traduira en fait par la création de 61.721.880 actions nouvelles de 10 dirhams de valeur nominale chacune en remplacement des 6.172.188 anciennes actions de 100 dirhams de valeur nominale chacune.
- donnera lieu à l'échange d'une action ancienne de la Banque Centrale Populaire de 100 dirhams de valeur nominale contre dix actions nouvelles de 10 dirhams de valeur nominale.

En vertu des dispositions de l'article 8.7 de la circulaire du CDVM n°02/03 relative à l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en bourse de leurs propres actions en vue de régulariser le marché, qui dispose qu' «Il est recommandé aux sociétés de prévoir dans le rapport de gestion du conseil d'administration ou du directoire soumis à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels, un paragraphe consacré au programme de rachats d'actions décrivant notamment le nombre d'actions achetées et des actions éventuellement cédées ainsi que le cours moyen pondéré d'acquisition ou de cession. Il est recommandé également que cette information soit incluse dans le rapport annuel. », la BCP prévoit d'insérer dans le rapport de gestion du conseil d'administration à l'Assemblée Générale annuelle un paragraphe consacré à son programme de rachat d'actions décrivant notamment le nombre d'actions achetées et des actions éventuellement cédées ainsi que le cours moyen pondéré d'acquisition ou de cession. Cette information sera également incluse dans le rapport annuel.

## **II. OBJECTIFS DE L'OFFRE**

Le Conseil d'Administration souhaite mettre en œuvre un programme de rachat par la BCP de ses propres actions, afin de régulariser le cours de l'action par des interventions en contre-tendance des variations excessives du cours sur le marché, que ce soit à la hausse comme à la baisse.

Cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement du marché.

## **III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME**

### **III.1. LES TITRES CONCERNES PAR LE PRESENT PROGRAMME DE RACHAT**

Actions BCP.

### **III.2. PART MAXIMALE DU CAPITAL A DETENIR**

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2009, du projet de résolution relatif à l'autorisation du programme de rachat, la société pourrait acquérir un maximum de 3 086 094 actions (Nombre de titres tenant compte du

changement du nominal de l'action BCP 100 DH à 10 DH), soit 5% du capital.

### **III.3. FOURCHETTES DU PRIX D'INTERVENTION<sup>6</sup>**

Du 26 janvier 2008 au 31 mars 2009 :	
Prix minimum unitaire de vente <sup>7</sup>	: 200 DH
Prix maximum unitaire d'achat et de vente <sup>8</sup>	320 DH
Période du 1 <sup>er</sup> avril 2009 à la fin du programme:	
Prix minimum unitaire d'achat et de vente <sup>9</sup>	: 200 DH
Prix maximum unitaire d'achat et de vente <sup>10</sup>	320 DH

La fixation des fourchettes d'intervention, tient compte de la mesure dérogatoire, relative au programme de rachat par les sociétés cotées de leurs propres actions, annoncée par le Ministre des Finances en date du 04 décembre 2008 dans l'objectif de dynamiser le marché boursier. Cette mesure consiste à autoriser les sociétés, à titre exceptionnel, à acquérir leurs propres actions en dessous du prix minimum d'achat fixé dans le cadre de leur programme d'achat. Cette mesure dérogatoire prendra fin le 31 mars 2009.

### **III.4. MONTANT MAXIMAL A ENGAGER PAR LA SOCIETE**

Conformément à l'article 279 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, la valeur de l'ensemble des actions BCP détenues par la société, ne pourra être supérieure au montant des réserves de la BCP, autres que la réserve légale. A fin juin 2008, le montant de ces réserves s'élève à 2 630 MDH.

Toutefois, dans le cas où la BCP procéderait, pendant la durée du présent programme de rachat, à la mise en distribution, voire la réduction de ses réserves autres que légales à un montant inférieur au montant autorisé par l'Assemblée générale mixte du 15 janvier 2009, elle ne pourrait acquérir ses propres actions pour un montant dépassant lesdites réserves.

Par ailleurs, il est à préciser que conformément à l'article 333 de la loi n°17-95 précitée, ne seront pas disponibles, pour une éventuelle mise en distribution par l'assemblée générale, les réserves correspondant à la détention d'actions propres.

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale mixte du 15 janvier 2009, du programme de rachat par la BCP de ses propres actions en vue de régulariser son marché, la BCP pourrait acquérir un maximum de 987,55 MDH.

### **III.5. DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME**

Conformément au projet de résolution relatif à l'autorisation du programme de rachat, celui-ci s'étalera sur une période maximale de 18 mois, à partir de la date de cotation des actions BCP à valeur nominale de 10 DH.

<sup>6</sup> Les prix présentés sont hors frais d'achat et de vente

<sup>7</sup> Cours de titres tenant compte du changement du nominal de l'action BCP 100 DH à 10 DH

<sup>8</sup> Cours de titres tenant compte du changement du nominal de l'action BCP 100 DH à 10 DH

<sup>9</sup> Cours de titres tenant compte du changement du nominal de l'action BCP 100 DH à 10 DH

<sup>10</sup> Cours de titres tenant compte du changement du nominal de l'action BCP 100 DH à 10 DH

#### IV. FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le programme de rachat d'actions que la BCP compte mettre en place sera financé par ses ressources propres, sachant que dans le bilan arrêté au 30 juin 2008, la trésorerie disponible<sup>11</sup> ressort à 2 046 millions dirhams. Il est à signaler que cette situation ne tient pas compte de la trésorerie qui sera disponible suite à la baisse du taux de la réserve monétaire (de 15% à 12%) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

#### V. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME

Les actions relatives à ce programme de rachat feront l'objet d'achat et de cession sur le marché central de la Bourse de Casablanca, dans la fourchette de prix maximum à l'achat et à la vente et du prix minimum à l'achat et à la vente, sous réserve des ajustements liés à des éventuelles opérations sur le capital de la société, dans les limites des fourchettes autorisées par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2009. Ces ajustements seront approuvés dans le cadre des autorisations par les organes sociaux des dites opérations sur capital.

La BCP envisage ainsi d'intervenir en contre tendance des variations excessives du cours du marché à la hausse ou à la baisse.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2008, la BCP a mis en place un mandat de gestion avec la société de bourse, Upline Securities, représentée par son Président Directeur Général, M. Jalal Houti, devant opérer pour son compte sur la Bourse de Casablanca. Ce mandat de gestion est d'une durée de 18 mois, à partir de la date de cotation des titres BCP à valeur nominale de 10 DH. La BCP s'engage, conformément aux réglementations en vigueur à informer le marché au moment de la mise en place dudit programme de rachat.

Dans le cadre global de ce mandat de gestion, les opérations de rachat et de vente se feront par l'intermédiaire de Upline Securities, qui agira en pleine indépendance. La BCP s'engage à ne transmettre aucune instruction ou information destinée à orienter les interventions du mandataire.

A cet effet, dans le cadre du programme de rachat, la société de bourse Upline Securities est libre de prendre l'initiative de réaliser les transactions à l'achat ou à la vente des actions BCP, sous réserve du respect :

- Des fourchettes légales et réglementaires ;
- Des conditions fixées par l'assemblée générale mixte du 15 janvier 2009 ;
- du respect de l'article 279 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05.

Toutefois, la BCP peut limiter l'étendue des pouvoirs délégués à Upline Securities, sans qu'il soit besoin d'une acceptation de ce dernier, à charge pour la BCP de l'informer un jour ouvré franc avant la date de prise d'effet de la limitation.

Upline Securities est tenue d'établir et transmettre notamment :

- Un avis d'opéré à la BCP à la réalisation de chaque transaction, qui reprendra

---

<sup>11</sup> La trésorerie disponible = valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux – Réserve monétaire

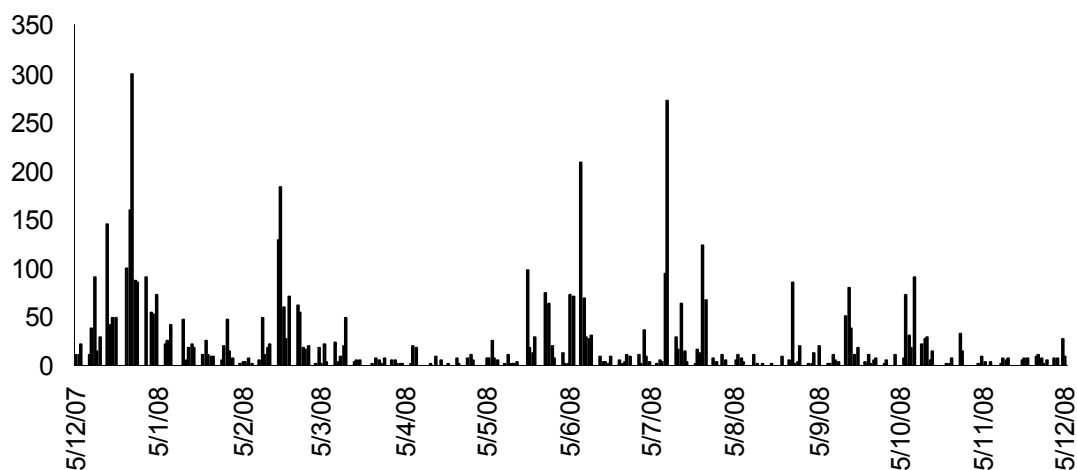
toutes les caractéristiques de la transaction : date de l'opération, date de règlement, lieu d'exécution (marché central), sens de l'opération (achat ou vente), cours d'exécution, montant brut, commissions société de bourse, commissions Bourse de Casablanca, commissions Maroclear, montant de la TVA et montant net ;

- Une analyse hebdomadaire de marché des actions BCP, de manière à permettre au mandant d'apprécier la régularisation du marché ;
- Un reporting mensuel reprenant l'ensemble des opérations du mois et faisant ressortir la situation nette d'auto-détention.

## VI. EVOLUTION DU TITRE BCP

### VI.1. EVOLUTION DE LA LIQUIDITE :

Evolution de la liquidité du titre BCP en MDH



Source : Bourse de Casablanca

Au cours de l'exercice allant du 05 décembre 2007 au 05 décembre 2008, les échanges sur le marché central portant sur le titre BCP ont atteint un total de 1 188 361 titres, pour un nombre d'actions flottant en bourse de 1 510 370 actions, soit 78,7% du flottant. Ces échanges ont cumulé un volume global de 5 715 MDH.

Le cours moyen pondéré a été de l'ordre de 2 404 DH. La moyenne quotidienne des volumes traités a été de 23,3 MDH correspondant à une moyenne de 4 850 titres échangés par séance.

Le volume maximum a été atteint, le 26/12/2007, avec 298,5 MDH pour une quantité échangée de 69 075 titres et un cours de clôture de 2 180 DH. Quant au volume minimum enregistré, il a été atteint, le 17/11/2008, avec 23 KDH pour une quantité échangée de 5 titres et un cours de clôture de 2 300 DH.

Par ailleurs, la BCP a traité pendant 245 séances pour un nombre total de séances sur la période de 248, correspondant à un taux de cotation<sup>12</sup> de 98,8%. Le titre BCP a été suspendu de la cote pendant les séances du 29, 30 et 31 octobre 2008 en raison de l'annonce du protocole d'accord conclu avec Upline Group consistant en une entrée du capital de la BCP dans ce groupe.

<sup>12</sup> Nombre de jours où la valeur a été traitée comparé au nombre de jours de bourse

Le tableau ci-après présente les caractéristiques des 13 séances de cotation les plus actives avec une quantité échangée supérieure à 20 000 titres sur la période étudiée. Durant ces séances, les échanges ont porté sur 420 489 actions, pour un volume total de 1 982 MDH correspondant à un volume moyen de 152 MDH et un cours moyen pondéré de 2 357 DH. La fourchette de prix de clôture a oscillé entre 2 098 DH et 2 744 DH. Les 420 489 actions échangées durant ces 13 séances ont représenté 35% des échanges traités durant la période du 05 décembre 2007 au 05 décembre 2008.

Séance	Quantité échangée	Cours de clôture (DH)	Volume (DH)
12/12/2007	21 440	2 106	90 376 620
17/12/2007	34 711	2 098	145 473 412
24/12/2007	23 239	2 150	100 117 716
25/12/2007	36 490	2 157	158 981 314
26/12/2007	69 075	2 180	298 548 512
27/12/2007	20 092	2 220	86 956 102
18/02/2008	25 863	2 510	128 112 070
19/02/2008	35 833	2 560	183 171 870
20/05/2008	20 545	2 400	98 534 820
09/06/2008	39 753	2 630	207 761 812
11/07/2008	50 579	2 682	271 805 470
24/07/2008	22 434	2 744	122 529 354
10/10/2008	20 435	2 350	89 968 688

Source : Bourse de Casablanca

Hormis ces 13 séances, les échanges sur le marché central portant sur le titre BCP ont atteint 767 872 titres, soit 50,8% du flottant du titre à la Bourse. Ces échanges ont cumulé un volume global de 3 732 MDH. Le cours moyen pondéré a été de l'ordre de 2 430 DH. La moyenne quotidienne des volumes traités a été de 16,1 MDH correspondant à une moyenne de 3 310 titres échangés par séance.

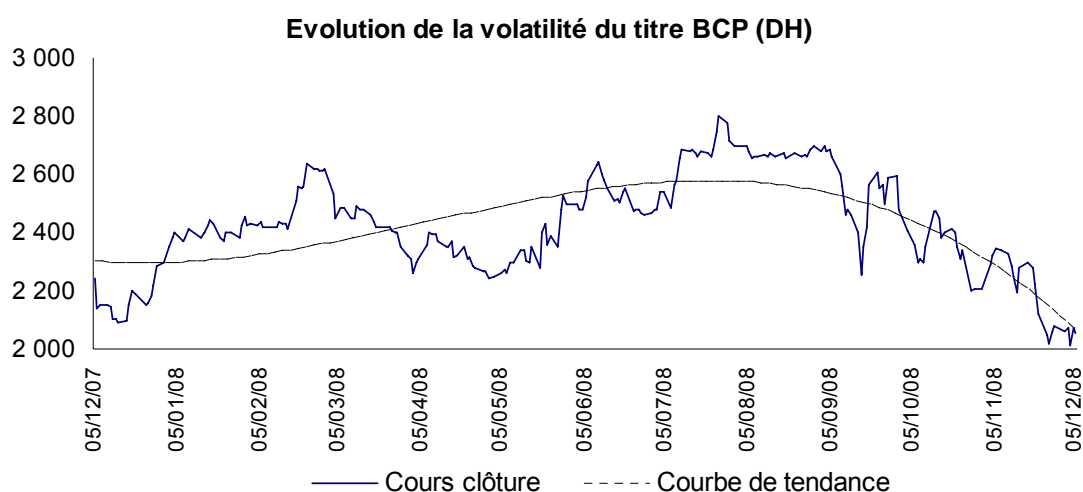
Le tableau ci-après retrace l'évolution mensuelle du titre BCP, durant la période Déc.07/Nov.08 :

Mois	Cours moyen pondéré	Plus haut (*)	Plus bas (*)	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
déc-07	2 168	2299	2250	308 334	1 336 790 154
janv-08	2 397	2455	2350	110 751	531 018 524
févr-08	2 537	2635	2410	152 578	774 065 430
mars-08	2 459	2531	2320	39 668	195 086 704
avr-08	2 328	2400	2240	22 201	103 364 306
mai-08	2 419	2525	2251	82 281	398 037 106
juin-08	2 571	2640	2461	115 176	592 345 284
juil-08	2 679	2800	2479	149 249	799 530 810
août-08	2 671	2700	2655	32 320	172 663 898
sept-08	2 417	2700	2256	60 041	290 275 452
oct-08	2 303	2 475	2 199	83 224	383 392 114
nov-08	2 170	2345	2020	21 584	93 660 348

(\*) Cours de clôture

Source : Bourse de Casablanca

## VI.2. EVOLUTION DU COURS ET DE LA VOLATILITE :



Source : Bourse de Casablanca

Sur la période du 05 décembre 2007 au 05 décembre 2008, le titre BCP a connu différentes tendances qui peuvent être synthétisées comme suit :

- Du 05 au 14 décembre 2007, le titre BCP s'est inscrit dans une tendance baissière de 2240 DH à 2090 DH, soit une baisse de 6,7% ;
- Du 14 décembre 2007 au 22 février 2008, le titre BCP a évolué à la hausse atteignant un maximum de 2635, soit une croissance de 26,1% ;
- Du 22 février 2008 au 30 avril 2008, de nouveau, le titre BCP a enregistré un trend baissier à un minimum de 2240 DH, soit -15% ;
- Du 02 mai 2008 au 25 juillet 2008, le titre a renoué avec la hausse, marquant un pic historique de 2800 DH soit +25% ;
- Du 26 juillet 2007 au 05 décembre 2008, le titre BCP a évolué sur une tendance négative, avec quelques rebonds haussiers. Il a atteint un minimum de 2012 DH, soit une baisse de 28,1%.

Durant la période du 05 décembre 2007 au 05 décembre 2008, le titre BCP a oscillé entre le cours le plus bas de 2 012 DH et le cours le plus haut de 2 800 DH. Le cours moyen pondéré a été de 2 404 DH.

Comparé aux deux indices de la place, le Masi et le Madex, le titre BCP, pourtant ayant enregistré une contre-performance, s'est mieux comporté que ces derniers durant la période étudiée.

Performance du titre BCP:	-8,3%
Performance du Masi :	-17,5%
Performance du Madex :	-17,8%

La volatilité du titre BCP a été supérieure à celle du Madex et ce comme illustré dans le tableau ci-après : en effet, sur 3 mois, la volatilité du titre BCP s'est établie à 19,7% contre 14,1% pour le Madex. Sur les 6 derniers mois, elle a augmenté à 21,8% contre

14,7% pour le Madex. Enfin, sur les 12 mois, elle a évolué pour le titre BCP pour atteindre 27,6% contre 17,2% pour le Madex.

<b>Volatilité (*)</b>	<b>3 mois</b>	<b>6 mois</b>	<b>12 mois</b>
BCP	19,7%	21,8%	27,6%
Madex	14,1%	14,7%	17,2%
<b>Volatilité relative (**)</b>	<b>0,864</b>	<b>0,880</b>	<b>0,866</b>

(\*) : Rapport entre l'écart-type des performances quotidiennes avec la racine carrée du nombre de séances considérées

(\*\*) : Rapport entre la covariance du rendement du titre BCP avec le rendement du Madex divisé par la variance du rendement du Madex.

Source : Bourse de Casablanca et BCP

### Comportement de la volatilité des titres des opérateurs du secteur bancaire :

Comparée aux autres valeurs du secteur, le titre BCP connaît une volatilité supérieure à celle enregistrée par le secteur bancaire. Toutefois, elle se situe dans l'intervalle des volatilités des valeurs cotées du secteur.

<b>Volatilité</b>	<b>3 mois</b>	<b>6 mois</b>	<b>12 mois</b>
<b>Attijariwafa Bank</b>	19,5%	21,6%	26,2%
<b>BMCE Bank</b>	18,4%	19,1%	22,2%
<b>BMCI</b>	22,5%	24,2%	27,3%
<b>CDM</b>	22,2%	24,1%	29,1%
<b>CIH</b>	20,3%	22,2%	24,9%
<b>BCP</b>	19,7%	21,8%	27,6%
<b>Secteur</b>	<b>15,6%</b>	<b>16,3%</b>	<b>18,9%</b>

Source : Bourse de Casablanca et BCP

### VI.3. METHODE DES ECARTS RELATIFS

D'autres programmes de rachat d'actions ont été initiés sur la place de Casablanca. Les écarts observés par les programmes de rachat récents sont :

<b>Société</b>	<b>Prix max d'achat et de vente</b>	<b>Prix min d'achat et de vente</b>	<b>Variation (max/min)</b>
ADDOHA	275	195	41,03%
AFRIQUIA GAZ	1 650	1 150	43,48%
ATLANTA	187,5	125	50,00%
BMCE BANK	350	220	59,09%
BMCI	1 300	1 000	30,00%
CARTIER SAADA	30	19,7	52,28%
DISTRISOFT	840	540	55,56%
IB MAROC	520	320	62,50%
LABEL VIE	1 650	1 150	43,48%
MAROC TELECOM	250	150	66,67%
SNEP	1 850	1 350	37,04%
SOTHEMA	1 350	850	58,82%
TIMAR	449	300	49,67%

Source : Notices d'Information

La fourchette proposée dans le cadre du présent programme de rachat est de [200 DH –320 DH]. L'écart relatif est de 60%, écart qui se situe dans l'intervalle des écarts observés lesquels sont compris entre 30% et 67%.

#### **VI.4. PROGRAMMES DE RACHAT PRECEDENTS :**

La BCP n'a initié aucun programme de rachat de ses propres actions à ce jour.

### **VII. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA BCP**

L'intention de la BCP n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la banque autre que l'enregistrement des plus et moins values éventuelles constatées au compte de résultat en fonction des cours de l'action au moment de l'exécution des ordres d'achat ou de vente des titres.

Dans l'hypothèse où le nombre maximum d'actions représentant 5% du capital de la société est acheté au cours le plus haut (320 DH) de la fourchette et est revendu ensuite au cours le plus bas de cette même fourchette (200 DH), la moins-value dégagée à chaque achat et revente du nombre total d'actions autorisées aux conditions citées ci-dessus serait égale à 370 MDH.

### **VIII. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL DES RACHATS**

#### **VIII.1. TRAITEMENT COMPTABLE**

Les rachats de ses propres actions par la BCP sont comptabilisés à la valeur d'achat desdites actions, hors frais d'acquisition, au niveau des titres de transaction.

En effet, à l'acquisition, ces titres seront comptabilisés à leur prix d'achat au débit du compte concerné. A la suite d'une cession le compte concerné sera crédité du montant initial de l'achat des titres vendus et la plus ou moins value sera constatée au niveau du résultat des opérations de marché.

A la fin de chaque exercice, la valeur des titres en portefeuille sera comparée au cours boursier du 31 décembre. Les moins-values latentes donneront lieu à la constitution de provisions.

#### **VIII.2. TRAITEMENT FISCAL**

Le rachat par la BCP de ses propres actions pourrait avoir un impact sur son résultat imposable dans la mesure où ces titres seraient cédés ultérieurement à un prix différent du prix d'achat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes soumis au régime des plus ou moins values.

#### **VIII.3. REGIME APPLICABLE AUX PROFITS DE CESSION**

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

#### **VIII.4. REGIME APPLICABLE AUX DIVIDENDES**

Les actions possédées par la banque ne donnent pas droit aux dividendes.

**PARTIE III**

**PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE  
CENTRALE POPULAIRE**

## I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

▪ <b>Dénomination sociale</b>	▪ Banque Centrale Populaire - BCP
▪ <b>Siège social</b>	▪ 101, Boulevard Zerktouni- B.P : 20100, Casablanca
▪ <b>Numéro de téléphone</b>	▪ (212) 22 20 25 33 / 22 22 41 11 / 22 22 25 89
▪ <b>Numéro de fax</b>	▪ (212) 22 22 26 99 / 22 20 93 40
▪ <b>Site Web</b>	▪ <a href="http://www.qbp.ma">www.qbp.ma</a>
▪ <b>Forme juridique</b>	▪ La BCP a été transformé d'une Société Coopérative à Capital Variable en Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration, en vertu des dispositions de l'article 16 de la loi N° 12-96 précitée. ▪ La BCP est régie par la loi N° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, par le Dahir portant loi N° 1-93-147 du 6 juillet 1993 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, par la loi N° 17-95 relative aux Sociétés Anonymes promulguée par le Dahir N° 1-96-124 du 30 août 1996 et par ses statuts.
▪ <b>Date de création</b>	▪ La Banque Centrale Populaire a été créée en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961 sous forme de Société coopérative à Capital Variable.
▪ <b>Durée de vie</b>	▪ 99 ans
▪ <b>Numéro du registre de commerce</b>	▪ R.C. Casablanca N° 28173
▪ <b>Exercice social</b>	▪ Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
▪ <b>Objet social</b>	▪ Opérations de Banque :

La BCP a pour objet d'effectuer, à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques en vertu des dispositions du Dahir portant Loi n°1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993) précité et en vertu de l'Article 18 de la Loi n° 12-96.

Selon l'article 1er du titre I du Dahir portant loi N° 1-93-147 définissant le cadre juridique des établissements bancaires, la BCP peut effectuer une ou plusieurs des activités suivantes :

- la réception de fonds du public ;
- la distribution de crédits ;
- et la mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

La BCP peut aussi effectuer les opérations connexes à l'activité bancaire, telles que les opérations de change; les opérations sur or,

---

métaux précieux et pièces de monnaie; le placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente de valeurs mobilières ou de tout produit financier ; le conseil et l'assistance en gestion de patrimoine; le conseil et l'assistance en gestion financière, l'ingénierie financière et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises; ainsi que des opérations de location simple de biens mobiliers ou immobiliers.

La BCP exerce ses activités bancaires sous la tutelle et le contrôle administratif, technique et financier du comité directeur du CPM

- Organisme Central Bancaire des Banques Populaires Régionales :

La BCP, organisme central bancaire des BPR, est régie par la loi n°12-96 précitée. A ce titre, elle est chargée :

- de la compensation des créances et des dettes réciproques des organismes du CPM ;
- du refinancement des BPR, dans les conditions fixées par le Comité Directeur ;
- de la centralisation des souscriptions des valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du CPM ;
- de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des excédents de trésorerie des BPR, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM, du fonds de soutien du CPM, de la centralisation des déclarations de toute nature vis à vis de Bank Al-Maghrib, et l'Administration fiscale ;
- de l'établissement, en cas de besoin, du bilan consolidé du CPM ;
- de toute mission qui lui est conférée par le Comité Directeur, en application des dispositions de l'Article 11 de la loi n° 12-96 précitée.

- Activités pour le compte du Comité Directeur :

En vertu des dispositions de l'article 14 de la loi n° 12-96 précitée, la BCP assure le secrétariat du Comité Directeur du CPM. Elle peut être chargée par ledit comité de la mise en place des décisions qu'il prend en vertu des attributions qui lui sont reconnues par la loi.

---

- Opérations de Fonctionnement, d'Investissement, de Prise de Participation-Filiales :
  - Fonctionnement : La BCP peut effectuer toutes dépenses de fonctionnement nécessaires à son activité.
  - Investissement : La BCP peut effectuer tous les investissements mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de son activité, à la sauvegarde de ses intérêts et au logement de son personnel.
  - Prise de participation dans le capital des BPR : la BCP peut participer au capital d'une BPR sans limitation, à titre provisoire, et exceptionnel lorsque la situation financière de ladite banque le justifie. Toutefois, elle peut, à titre permanent, prendre une participation n'excédant pas 5% dans le capital d'une BPR. Ces participations ne peuvent aboutir dans les deux cas à la prise de contrôle d'une BPR par la BCP.
  - Autres prises de participations et filiales : la BCP peut prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou en création, créer ou supprimer toute filiale au Maroc ou à l'étranger, chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au CPM. Les prises de participation sont soumises à l'accord du Comité Directeur.

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Capital social actuel</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au 05 décembre 2008, 617 218 800 Dirhams, divisé en 6 172 188 actions de valeur nominale de 100 Dirhams chacune.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Documents juridiques</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les documents juridiques peuvent être consultés au siège de la Banque Centrale Populaire sis au 101, Bd Mohamed Zerkouni.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Textes applicables</b>                      <b>législatifs</b></li> </ul>	<p>De par sa forme juridique, la BCP est régie par le droit marocain et la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05;</p> <p>De par son appartenance au Crédit Populaire du Maroc, la BCP est régie par la loi 12/96, relative au CPM ;</p> <p>De par son activité, la BCP est régie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Dahir portant loi N° 1-93-147 du 6 juillet relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle ;</li> <li>▪ Le Dahir N° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi N° 34-03 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ;</li> </ul> <p>De par la cotation de ses actions sur la Bourse des</p>

Valeurs de Casablanca, la BCP est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :

- Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ;
- Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur le 22 novembre 2004, ainsi que par l'arrêté n° 1268-08 du 7 juillet 2008;
- Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01, 36-05 et 44-06 ;
- Dahir portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ;
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- Dahir N° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ;
- Règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 avril 2008

▪ **Régime fiscal**

- La BCP est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).

▪ **Tribunal compétent en cas de litige**

- Tribunal de commerce de Casablanca.

## II. ACTIVITE DE LA BCP

### II.1. HISTORIQUE

<b>1961</b>	Création du CPM et de la BCP
<b>1969</b>	Le CPM devient la plus grande implantation bancaire du Maroc
<b>1972</b>	Mise en place du premier plan quinquennal de développement adopté par le CPM
<b>1973</b>	Adhésion à l'Union des Banques Arabes et ouverture de la Banque Chaabi Du Maroc à Paris

---

<b>1977</b>	Ouverture de la BCDM à Bruxelles
<b>1979</b>	Début de la nouvelle politique de redimensionnement des Banques Populaires Régionales et déménagement au nouveau siège de la BCP
<b>1984</b>	Création de la Fondation Banque Populaire pour l'Education
<b>1985</b>	Nomination de M. Laraki en tant que Président du CPM
<b>1988</b>	Ouvertures des représentations de la Banque Populaire à Abidjan, Montréal et Bruxelles
<b>1990</b>	Signature de la convention d'établissement BCP/Guinée
<b>1995</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intégration par la BCP de nouveaux métiers financiers :<ul style="list-style-type: none"><li>- Création de la société de bourse Al Wassit, ayant pour objet l'intermédiation en bourse, le conseil en placement et la gestion de portefeuilles ;</li><li>- Agrément du FCP « Al Istitmar Chaabi » appelé à être un vecteur de mobilisation de l'épargne ;</li><li>- Désignation de la BCP en tant qu'Intermédiaire en Valeurs du Trésor par le Ministère des Finances ;</li><li>- Renforcement du compartiment Bancassurance par la création de nouveaux produits</li></ul></li></ul>
<b>1997</b>	Regroupement des trois anciennes Banques Populaires Régionales de Casablanca Anfa, Casablanca Sud et Casablanca Est au sein de la BP Casablanca
<b>1998</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nomination par Sa Majesté le Roi feu Hassan II de M. Abdallah El Maâroufi à la présidence de la BCP ;</li><li>▪ Elaboration d'une nouvelle structure de la BCP effective à partir du 3 août. Le nouvel organigramme obéit aux principes de développement segmenté par marché de limitation des niveaux hiérarchiques et vise la préparation de la BCP à ses rôles futurs assignés par la réforme du CPM ;</li><li>▪ Agrément de la BCP pour le financement d'opérations foncières et d'acquisition de logements et de promotion immobilière ;</li><li>▪ Signature de la convention de partenariat entre la BCP et la fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) ;</li></ul>
<b>1999</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Adoption par la chambre des représentants, le 23 décembre, du projet de réforme du CPM, qui prévoit l'ouverture du capital de la BCP et sa transformation en Société Anonyme et le renforcement de l'autonomie des Banques Populaires Régionales ;</li><li>▪ Regroupement des Banques Populaires Régionales de Tanger et de Tétouan puis des BPR d'Agadir, de Ouarzazate et de Tiznit donnant lieu à la naissance de la Banque Populaire du Centre Sud ;</li><li>▪ Création, dans le cadre de la stratégie de diversification des activités du groupe, de Chaabi Leasing, filiale spécialisée dans le Crédit Bail ;</li></ul>
<b>2000</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mise en œuvre du projet de réforme du CPM, entrée en vigueur le 19 octobre 2000, comportant des innovations majeures :<ul style="list-style-type: none"><li>- La transformation de la BCP en société Anonyme à Capital fixe en vue de l'ouverture de son capital aux BPR et au privé ;</li><li>- L'extension de la mission du CPM qui, en parallèle avec le financement de la PME/PMI, de l'artisanat et des services, englobe désormais une dimension régionale par la contribution à la mobilisation de l'épargne et de son utilisation au niveau local et</li></ul></li></ul>

---

---

	régional au service du développement des activités bancaires ;
	- L'élargissement des prérogatives du Comité Directeur, instance suprême du CPM ;
	- Affirmation de l'autonomie des Banques Populaires Régionales et modernisation de leurs organes de gestion ;
	- Transformation du fonds de garantie en Fonds de Soutien ;
<b>2001</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Noureddine OMARY, Président de la BCP ;</li><li>▪ Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP le 27 Février et transformation de la BCP en SA à Capital fixe, en application des dispositions de la Loi 12-96 portant réforme du CPM ;</li><li>▪ Adoption d'un plan de développement du groupe 2002-2005 axé sur les relations clientèle, la réorganisation des structures, la maîtrise des risques et l'amélioration de la rentabilité ;</li><li>▪ Recomposition du tour de table de la BCP suite à l'exercice, par les anciens sociétaires de leur option, de rester actionnaire de la BCP moyennant le paiement de la prime d'émission de 400 DH, ou de céder leur part à l'Etat à la valeur nominale ;</li></ul>
<b>2002</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ouverture du capital de la BCP à travers la cession par l'Etat de 21% du capital aux Banques Populaires Régionales ;</li><li>▪ Regroupement de la BP Rabat et de la BP Gharb ;</li><li>▪ Absorption par la BCP de la SMDC à travers une augmentation de capital de 13,28 MDH par la création de 132 763 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune. Le capital de la BCP a été ainsi porté de 575 528 800 DH à 588 805 100 DH ;</li></ul>
<b>2003</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Regroupement des BPR de Fès-Taza, Marrakech-Beni Mellal, El Jadida-Safi et Al Hoceima-Nador ;</li><li>▪ Approbation par décret du 1<sup>er</sup> Ministre du statut type des BPR ;</li><li>▪ Approbation du modèle type du Règlement Intérieur des BPR par le Comité Transitoire ;</li><li>▪ Adoption des nouveaux statuts et mise en place des organes de direction et de contrôle au sein des BPR (directive et conseil de surveillance) ;</li><li>▪ Approbation par le Ministre des Finances du Règlement Intérieur du comité Directeur ;</li></ul>
<b>2004</b>	Introduction en bourse par cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la Banque Centrale Populaire ;
<b>2005</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La Banque populaire a reçu la certification ISO 9001 pour l'activité monétaire ;</li><li>▪ L'agence de notation Standard &amp; Poor's a relevé, le 10 août 2005, la note de la BCP de BB/Positive/B à BB+/Stable/B ;</li><li>▪ Achèvement de la réforme institutionnelle : Mise en place du Comité Directeur du CPM ;</li></ul>
<b>2006</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Signature de la convention Moukawalati avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation ;</li><li>▪ Lancement du nouveau programme Business Project ;</li><li>▪ Signature d'une convention de partenariat avec la Trésorerie Générale du Royaume devant permettre aux contribuables de procéder au règlement de leurs impôts et taxes via les guichets du groupe ;</li></ul>

---

---

<b>2007</b>	La Banque Centrale Populaires et le Groupe Société Générale ont signé un projet de protocole d'accord visant la mise en œuvre d'un partenariat stratégique dans le domaine de l'assurance de personnes. Ce projet comprend l'acquisition par la BCP, de 43,54% des actions de la Marocaine Vie ;
<b>2008</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Mohamed BENCHAABOUN, Président de la BCP ;</li><li>▪ Augmentation de capital de la BCP de 4.83%, réservée exclusivement aux membres du personnel du CPM ;</li><li>▪ Obtention de l'agrément pour la création d'une banque en Mauritanie ;</li><li>▪ Signature d'un protocole d'accord avec Upline Group ayant pour objectif de regrouper l'ensemble des métiers de la banque d'investissement au sein de Upline Group ;</li><li>▪ Réforme sur la loi du CPM à travers la nouvelle Loi 42-07 (Dahir n° 1-08-86 du 20 octobre 2008), qui modifie et complète les articles suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>- Article 7, relatif aux prérogatives du Comité Directeur ;</li><li>- Article 17, relatif aux participations des personnes morales et physiques, dans le capital de la BCP ;</li><li>- Article 55, portant sur le personnel de Direction.</li></ul></li></ul>

---

## **II.2. ACTIVITES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE**

Contrairement aux banques commerciales, la BCP a pour principale activité la gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR. L'activité d'intermédiation bancaire n'a été développée que récemment (avec la réforme du CPM le 19 octobre 2000). Cette orientation répond à un double objectif :

- Permettre au CPM, jusque là absent dans le financement des grandes entreprises et institutions du pays de prendre part dans ce segment.
- Pallier le risque que la BCP se retrouve avec des ressources inutilisées du fait de la baisse des interventions du trésor sur le marché.

Enfin, la BCP assure également la gestion des services d'intérêt commun aux organismes du CPM, d'où son rôle central au sein du groupe.

### **II.2.1. Activité Pôle BCP Bank**

#### **Activité de la Division Banque de Financement**

La BCP a pour objet d'effectuer toutes les opérations susceptibles d'être réalisées par une banque (Dahir du 6 juillet 1993). Toutefois, son champ d'intervention en matière d'intermédiation bancaire est limité par la loi. En effet, cette activité était réservée aux BPR et la BCP n'intervenait qu'en matière de consortialisation et de syndication des crédits avec les BPR au regard de leurs coefficients de division des risques et de la politique de partage du risque de contre partie (contre-garanties).

#### **Activité de la Division Banque des Marchés**

Compte tenu des spécificités organisationnelles du Groupe Banques Populaires et eu égard aux prérogatives qui lui sont dévolues par la loi 12-96 et l'article 5 des statuts de la BCP, l'activité de marchés au sein de la Banque Centrale Populaire s'organise autour des métiers suivants :

- Gestion de trésorerie pour le compte du Groupe,
- Gestion du portefeuille titres du Groupe

- Négociation et trading pour le compte de la clientèle au niveau des marchés de changes et des produits dérivés (options de changes, produits structurés et couvertures sur les matières premières)
- Intervention sur le marché boursier pour le compte de la banque
- Gestion du portefeuille obligataire international

### **Activité de la Division Banque d'Investissement**

Le Groupe des Banques Populaires, à travers la BCP, est le pionnier des marchés des capitaux au niveau national puisqu'il a accompagné leur éclosion.

Ces interventions ont permis à la Division Banque d'Investissement de constituer des pôles de compétence sur les services suivants : introduction en bourse, émissions obligataires, montages et placements de fonds d'investissement, constitutions de tours de tables et financements structurés.

#### **II.2.2. Services d'intérêt commun**

En tant qu'organisme central des entités du groupe CPM, la BCP est, conformément à l'article 21 de la loi 12-96, chargée de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

De part sa mission et son organisation, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations des services d'intérêt commun.

### **II.3. APPARTENANCE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE AU CREDIT POPULAIRE DU MAROC**

#### **II.3.1. Présentation du Crédit Populaire du Maroc**

Le Crédit Populaire du Maroc, dont la dénomination sociale est Groupe Banques Populaires, a pour principales missions de contribuer au développement économique et social et de participer au développement régional et local.

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales et placé sous la tutelle du Comité Directeur. Il participe au financement des PME et de l'artisanat et assure les transferts MRE. Par ailleurs, il joue un rôle actif dans la collecte et la mobilisation de l'épargne et contribue à son utilisation au niveau des diverses régions du pays.

La BCP assure un rôle central au sein du CPM. Outre son activité d'établissement de crédit, c'est l'organisme central bancaire des BPR et à ce titre elle agit en tant que compensateur central du groupe, coordonne la politique financière des BPR, gère leurs liquidités, assure leur refinancement et assure les services d'intérêt commun pour le compte des organismes du groupe. Elle est également chargée des déclarations de toute nature vis-à-vis de BAM, de l'administration fiscale et des organismes professionnels ainsi que d'effectuer toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur (article 11 de la loi 12-96).

### II.3.2. Réalisations du Crédit Populaire du Maroc

Au terme de l'exercice 2007, le Crédit Populaire du Maroc a réalisé des résultats en forte croissance. Le produit net bancaire a progressé de 13,9% au cours de l'exercice 2007 par rapport à 2006, passant à 7 milliards de dirhams grâce à une évolution de :

- Résultat des opérations de marché (+34,6%) ;
- La marge sur commissions (+30,9%) ;
- La marge d'intérêts (+9%).

Le Groupe continue à améliorer son niveau d'efficacité opérationnelle, avec un coefficient d'exploitation de 43,8%, soit une baisse de 2,4 points par rapport au 2006, et ce dans un contexte de hausse des charges générales liée aux efforts d'investissements et de recrutements accompagnant la dynamique de la croissance du réseau de proximité.

Le résultat net part du groupe s'élève à 2,37 milliards de dirhams, en hausse de 6% par rapport à 2006.

Ainsi, le Groupe consolide et renforce son assise financière avec :

- des fonds propres qui progressent de 15,2% à 16,3 milliards de Dirhams ;
- un total bilan consolidé (en PCEC) de 159,4 milliards de Dirhams, en hausse de 17,2% ;
- une solidité financière soulignée également par l'agence de ratings Standard and Poor's dans son dernier rapport sur le secteur bancaire.

Placé sous le signe de la performance et de la rentabilité, le premier semestre 2008 a affiché d'excellents résultats pour le Groupe Banque Populaire :

- Le Résultat Net Part du Groupe a enregistré une progression très significative de 22% par rapport au 30 juin 2007, à 1,5 milliards de DH. Cette forte évolution est portée notamment par l'activité récurrente du Groupe ;
- Le Produit Net Bancaire consolidé s'est apprécié de 17% par rapport au 30 juin 2007 à 4,1 milliards de dirhams, tenant à une progression sensible de l'ensemble de ses composantes (Marge d'intérêt : +16%, résultat des activités de marché : +30% et marge sur commissions : +12%).

Le Groupe consolide davantage son assise financière avec des fonds propres part du groupe à 19,3 milliards de DH en hausse de 7% par rapport au 31 décembre 2007, des dépôts de la clientèle en augmentation de 5% par rapport à fin décembre 2007, soit 139,5 milliards de DH, confortant la position du Groupe en matière de collecte.

Par ailleurs, le Groupe Banque Populaire a confirmé son engagement dans le financement des secteurs productifs de l'économie nationale, avec une augmentation significative des crédits à l'économie de 18% par rapport à fin décembre 2007, à un niveau de 101,5 Mds DH.

### II.3.3. Indicateurs du CPM

Au 30 juin 2008, le Groupe Banques Populaires présente les indicateurs bilanciaux suivants :

En Mds DH	Normes PCEC			Normes IFRS		
	2006	2007	Variation 06/07	déc-07	juin-08	Variation 08/07
Dépôts clientèle (*)	112,4	132,7	18%	132,7	139,5	5%
Fonds Propres Part du Groupe	14,2	16,3	15%	18,0	19,3	7%
Crédits à l'économie (*)	61,5	85,9	40%	85,9	101,5	18%
Crédits aux Entreprises (*)	37,6	56,6	51%	56,6	69,2	22%
Réseau d'agences	609	690	+81	690	700	+10

(\*) Données GPBM  
 Source : BCP-GPBM

Au terme du 1<sup>er</sup> semestre 2008, les dépôts de la clientèle ont progressé de 5% à 139,5 Mds DH, confortant la position du Groupe en matière de collecte. Les fonds propres part du Groupe se sont également appréciés à 19,3 Mds DH lui permettant de saisir des opportunités de développement.

Quant au financement de l'économie, le GBP y a contribué de manière active en affichant une hausse de 18% par rapport au 31 décembre 2007 à 101,5 Mds DH dont 69,2 Mds DH de crédits aux entreprises.

Les fonds propres part du groupe se sont améliorés à 19,3 Mds DH consolidant l'assise financière du Groupe.

Au 30 juin 2008, le Groupe Banques Populaires présente les indicateurs de résultat suivants :

Indicateur en Mds DH	Normes PCEC			Normes IFRS		
	2006	2007	Variation 06/07	juin-07	juin-08	Variation 08/07
Résultat Net Part du Groupe	2,2	2,4	+6%	1,2	1,5	22%
Produit Net Bancaire	6,1	7	+14%	3,5	4,1	17%

Source : BCP

Comparativement au 30 juin 2007, le résultat net part du groupe a affiché une évolution de 22% au 30 juin 2008 à 1,5 Mds DH parallèlement à l'évolution favorable du produit net bancaire de 17% à 4,1 Mds DH.

## Structure du Crédit Populaire du Maroc au 05 décembre 2008

### Crédit Populaire du Maroc

Banque Centrale Populaire

Banques Populaires Régionales

+

### Filiales et Fondations

#### Filiales bancaires

- BCDM
- BP Maroc-Centrafricaine
- BP Maroc-Guinéenne
- Médiafinance
- Chaabi International Bank Off shore

### **Sociétés de financement**

- Chaabi Leasing
- Assalaf Chaabi

### **Gestion d'actif et bourse**

- Al Istitmar Chaabi
- ICF Al Wassit

### **Capital Risque**

- Chaabi Moussahama

### **Assurance**

- Maroc Assistance Internationale
- Chaabi Courtage

### **Services**

- Chaabi LLD (Location Longue Durée)
- Chaabi Doc Net

### **Fondations**

- Micro-Crédit
- Création d'Entreprises
- Education et Culture

## **II.3.4. Les Banques Populaires Régionales**

Etablissements de crédit, les Banques Populaires Régionales (BPR) sont régies par la loi bancaire (Dahir portant loi n°1-93-147 du 6 juillet 1993), par la loi n°12-96 portant réforme du CPM, par leurs statuts et par les dispositions relatives aux sociétés anonymes à capital variable édictées par le Dahir du 11 août 1922 relatif aux sociétés de capitaux. Elles sont formées de 11 banques régionales de forme coopérative à capital variable, et depuis mai 2003 à Directoire et à Conseil de Surveillance. Elles constituent le levier du CPM dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son emploi dans la région.

### Evolution des principaux indicateurs d'activité

En MDH	2006			2007			30/06/2008			
	BPR	D (1)	C (2)	RN (3)	D (1)	C (2)	RN (3)	D (1)	C (2)	RN (3)
Centre Sud	11 079	5 135	172	11 835	6 419	125	12 727	7 271	74	
El Jadida -Safi	3 001	2 025	29	3 613	2 622	51	3 775	2 865	29	
Fès-Taza	8 911	3 221	112	9 985	4 120	102	10 468	4 759	66	
Laâyoune	1 124	1 259	60	1 169	1 568	30	1 277	1 845	20	
Marrakech -Beni Mellal	9 746	4 309	127	11 667	5 722	141	12 130	7 003	74	
Meknès	6 020	2 267	94	6 826	3 123	92	7 309	3 718	35	
Nador -Al Hoceima	15 759	1 317	237	17 250	1 833	195	17 644	2 083	116	
Oujda	8 649	1 924	128	9 547	2 524	111	10 116	2 996	75	
Tanger -Tétouan	9 871	2 742	132	11 982	4 322	126	12 584	5 325	92	
Casablanca	20 683	16 983	128	22 359	21 592	273	25 280	25 794	146	
Rabat-Kénitra	12 729	5 968	123	16 578	8 137	131	16 259	10 833	86	
<b>Total</b>	<b>107 572</b>	<b>47 151</b>	<b>1 341</b>	<b>122 810</b>	<b>61 982</b>	<b>1 376</b>	<b>129 569</b>	<b>74 490</b>	<b>814</b>	

(1) D : Dépôts clientèle

(2) C : Créances sur la clientèle

(3) RN : Résultat net

Source : BPR - données sociales

## II.4. FILIALES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

### II.4.1. Présentation des filiales

Au 05 décembre 2008, la Banque Centrale populaire contrôle plusieurs filiales :

Filiales	Domaine d'activité	% de contrôle	Méthode de consolidation
BCDM (K Euro)	Banque	100,00	IG
MAI	Assistance	51,66	IG
Moussahama	Capital Investissement	99,93	IG
Alistitmar Chaabi	Gestion Collective d'Epargne	34,00	MEE
Media Finance	Marché des Capitaux	70,00	IG
Chaabi LLD	Location Longue Durée	40,00	IG
Chaabi International Bank Off shore	Banque off shore	60,00	IG
Chaabi leasing	Crédit Bail	30,00	MEE
BPMG	Banque	53,90	IG
BPMC	Banque	62,50	IG
Bank Al Amal	Banque	0,06	MEE

IG : Intégration Globale  
 NC : Non consolidée  
 MEE : Mise en équivalence

Suite au protocole d'accord signé le 29 octobre 2008 avec Upline Group, la BCP compte regrouper ses activités de banque d'investissement au sein de Upline Group qui deviendra une filiale du Groupe Banques Populaires. Ainsi, 70% d'Al Wassit, 100% d'Alistitmar Chaabi et 40% de Médi finance passeront sous le giron Upline contre une part de la BCP de 50,1% dans Upline Group.

## III. ORGANISATION DE LA BCP

L'organisation des activités de la BCP est essentiellement motivée par la volonté du Groupe de mettre en phase son organisation par rapport aux attentes du marché, notamment en termes de réactivité, d'efficacité et de renforcement de la relation de proximité à la clientèle.

Articulant de manière opérationnelle, visible, intégrée et effective, les différentes filières-métiers du Groupe et recentrant toute l'organisation sur le client et la satisfaction de ses besoins, la nouvelle organisation vise essentiellement à :

- Orienter les filières-métiers du Groupe vers le développement de fonds de commerce clairement identifiés ;
- Clarifier les rôles et responsabilités des différentes entités qui composent l'organisation du Groupe ;
- Assurer une plus grande proximité et une meilleure intégration entre les structures centrales de la BCP et les structures régionales des BPR ;
- Intégrer tout naturellement, les filiales spécialisées dans les filières-métiers afin de favoriser la réalisation effective des synergies potentielles, le développement d'approches coordonnées (ventes croisées, ...), et la fertilisation des idées pour le développement d'offres communes.

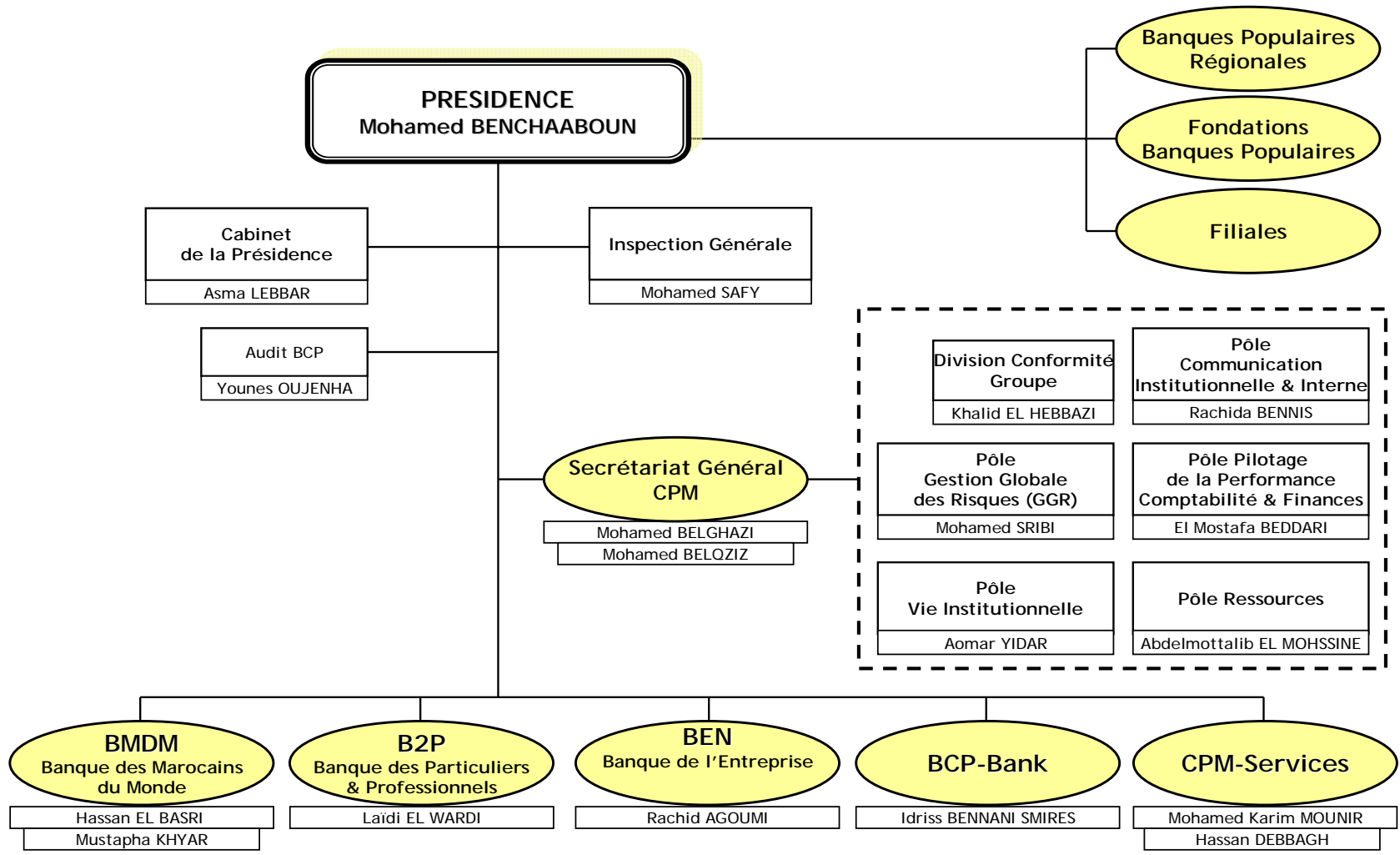
Ainsi, la BCP est organisée autour de quatre « Business Units » opérationnelles correspondant aux principales activités du Groupe :

- La BU « Banque des Marocains du Monde » (BMDM) qui fédère au sein d'une même unité opérationnelle, l'ensemble des fonctions-clés (marketing, animation commerciale et opérations clients) œuvrant pour le développement du fonds de commerce composé de la clientèle des Marocains du Monde ;
- La BU « Banque des Particuliers et Professionnels » (B2P) dont la principale mission est de développer le fonds de commerce composé de la clientèle des Particuliers et des Professionnels ;
- La BU « Banque de l'Entreprise» (BEN) qui a pour principale mission d'accompagner le développement des activités des Entreprises ;
- La BU « BCP-Bank », Banque de Financement, d'Investissement et des Marchés du Groupe.

Pour soutenir les activités des quatre « Business Units » opérationnelles, la BCP dote son organisation de six autres entités qui assurent des missions d'ordre institutionnel ou de support :

- Cinq pôles regroupés au sein d'un Secrétariat Général du CPM :
  1. Vie Institutionnelle
  2. Pilotage de la performance, Comptabilité & Finances
  3. Ressources (Développement du Capital Humain et Moyens Généraux)
  4. Gestion Globales des Risques
  5. Communication Institutionnelle & Interne
- Une entité CPM-Services regroupant des fonctions d'expertise (informatique, organisation, ...) et de traitement (Production Bancaire), qui est au service de ses donneurs d'ordres que sont les Banques Populaires Régionales et les entités de la Banque Centrale Populaire.

L'organigramme du groupe au 05 décembre 2008 se décline comme suit :



## IV. REPARTITION DU CAPITAL DE LA BCP

### IV.1. HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Année	Nature de l'Opération	Nombre de titres émis	Prix par action	Valeur nominale	Montant de l'opération	Nombre total d'actions	Capital social post opération
10/07/2002	Cession de 21% du capital aux BPR	1 208 610	450	100	543 874 500	5 755 288	575 528 800
31/12/2002	Fusion par voie d'absorption de la SMDC	132 763	400	100	53 105 200	5 888 051	588 805 100
08/07/2004	Introduction en Bourse par cession de 20% du capital par l'Etat	1 177 610	680	100	800 774 800	5 888 051	588 805 100
22/09/2008	Augmentation de capital réservée aux salariés du CPM de 4.83%	284 137	1 888	100	536 450 656	6 172 188	617 218 800

Source : BCP

### IV.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 31 Décembre 2007, le capital social de la BCP est de 588 805 100 dirhams divisé en 5 888 051 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

En date du 22 septembre 2008, la BCP a fait l'objet d'une augmentation de capital réservée aux membres du personnel du CPM le portant à 617 218 800 dirhams divisé en 6 172 188 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams.

Au 05 décembre 2008, la structure de l'actionnariat de la BCP est retracée dans le tableau suivant :

Actionnaires	Nombre Actions et de droits de vote	% Capital (*)
Trésorerie Générale (Etat Marocain)	2 671 683	43,29%
BPR	1 232 010	19,97%
CDG	287 926	4,66%
BMCE	186 062	3,01%
Salariés	284 137	4,60%
Divers actionnaires	1 510 370	24,47%
<b>TOTAL</b>	<b>6 172 188</b>	<b>100,00%</b>

(\*) Pourcentage de participation au capital et de droit de vote  
Source : BCP

## V. PERSPECTIVES DE LA BCP

Les axes de développement retenus par le Groupe Banques Populaires s'inscrivent dans une dynamique de croissance soutenue, visant à conforter son leadership dans le paysage bancaire national, tout en cherchant à améliorer sa rentabilité et sa productivité. Ces axes stratégiques se présentent comme suit :

- La position de leader dans tous les compartiments qui constituent les marchés traditionnels du Groupe (MRE, particuliers et professionnels, PME, TPE, ...)
- La banque citoyenne et engagée qui participe de façon volontariste et substantielle à la bancarisation du pays (programme d'ouverture d'agences et accessibilité de tous aux services bancaires), ainsi qu'à son développement

social notamment à travers ses trois Fondations chargées respectivement du micro-crédit, de l'aide à la création d'entreprises et de l'appui à l'éducation et la culture ;

- Le développement soutenu des activités de la banque de financement et d'investissement en assurant une pénétration accrue du marché du Corporate Banking, celui du conseil et de l'ingénierie financière ;
- La croissance externe, véritable moteur de développement pour les prochaines années, par la mise en place d'un Fonds des fonds et des prises de participations directes dans des secteurs à fort potentiel, mettant ainsi à profit la position confortable du Groupe en termes de fonds propres ;
- L'amélioration continue des performances en termes de ratios de productivité, de risques et de résultats financiers.

S'agissant de la BCP, de part son rôle central au sein de l'Institution, sa stratégie s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques globales du Groupe, tout en visant à renforcer sa position de référence dans les activités de marché et du corporate banking. Ainsi, les axes de développement de la BCP se déclinent comme suit :

#### **Banque d'investissement :**

- Développer l'activité de conseil et participer activement aux opérations d'introductions en bourse et d'émissions obligataires ;
- Diversifier les activités de marché et optimiser la gestion de la trésorerie en innovant en matière de placements ;
- Mettre en place l'activité de banque privée.

#### **Banque de financement :**

- Optimiser la relation avec les Grandes Entreprises, notamment par l'amélioration de leur gestion personnalisée ;
- S'associer aux banques étrangères pour co-financer les projets de grande envergure ;
- Développer le positionnement en matière de commerce extérieur par l'étoffement de l'offre des produits et services à l'international.

#### **Croissance externe :**

- Envisager la prise de participations dans des banques étrangères afin d'élargir la dimension internationale du groupe ;
- Axer la croissance externe sur :
  - Le fonds des fonds, qui constituera le véhicule d'investissement du groupe visant la participation et la création de plusieurs fonds d'investissement ;
  - L'investissement actif à travers un positionnement de la BCP dans les secteurs à forte valeur ajoutée.

Par ailleurs, la BCP, en tant que prestataire de services du CPM, continuera à améliorer les performances des services d'intérêt commun, en vue de réaliser des économies d'échelle, notamment grâce à une mutualisation des coûts et à une dynamisation des synergies entre les entités du groupe.

Le développement de l'activité sera renforcé par l'adoption d'un marketing proactif et l'amélioration de l'efficacité des actions de communication multi-métiers envers le grand public.

Il est prévu également de renforcer l'automatisation des opérations effectuées au niveau des agences et de mettre en œuvre des projets réglementaires dont les dispositions bâloises, les normes financières IAS-IFRS et la lutte anti-blanchiment de capitaux. Cette orientation sera accompagnée par l'amélioration significative de la qualité des prestations fournies par le réseau, notamment en poursuivant la certification de certains domaines d'activité et en simplifiant davantage les procédures.

En matière de ressources humaines, une poursuite de la gestion mobilisatrice permettra de relever leur niveau de compétence grâce à un programme de formation adapté.

## VI. ANALYSE DES RESULTATS DE LA BCP

En millions DH	Normes PCEC			Normes IFRS		
	2006	2007	Var	déc-07	juin-08	Var
Créances sur la clientèle	7 076	13 001	84%	13 001	15 224	17%
Portefeuille titres	47 287	45 430	-4%	46 158	42 269	-8%
Dettes envers EC	64 393	65 060	1%	65 060	63 848	-2%
Dépôts de la clientèle	8 048	12 337	53%	12 337	11 138	-10%
Fonds propres	4 326	4 665	8%	5 671	5 909	4%
Fonds propres part du groupe	4 126	4 462	8%	5 465	5 690	4%
Total bilan	79 433	84 607	7%	86 220	84 829	-2%

Indicateurs bilanciaux

Source : BCP- Comptes consolidés

En millions DH	Normes PCEC			Normes IFRS		
	2006	2007	Var	juin-07	juin-08	Var
Marge d'intérêt	619	540	-13%	299	355	19%
Marge sur commissions	171	283	65%	142	152	7%
Résultat des opérations de marché	325	447	38%	330	354	7%
Autres	12	54	NA	4	75	NA
Produit Net Bancaire	1 127	1 324	17%	776	937	21%
Charges générales d'exploitation retraitées (*)	219	354	62%	537	600	12%
Coefficient d'exploitation sur base retraitée	19,4%	26,7%	7,3 pts	69,3%	64,0%	-5,2 pts
Résultat Brut d'exploitation	1 069	1 027	-4%	239	337	41%
Coût du risque	-66	-7	NA	2	43	NA
Résultat courant (**)	1 331	978	-27%	236	294	24%
Résultat net	802	653	-19%	421	502	19%
Résultat net part du groupe	745	632	-15%	399	481	20%

(\*) des frais refacturés aux BPR, y compris les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles sous les normes IFRS

(\*\*) Résultat d'exploitation selon les normes IFRS

Indicateurs de résultats

Source : BCP- Comptes consolidés

#### Juin 2008 / Décembre 2007 (indicateurs bilanciers)

L'encours net des crédits à la clientèle consolidé marque un bond de 17% à 15,2 Mds DH, contre un repli du portefeuille titres détenus par la banque de 8% à 42,3 Mds DH. Par contre, les dettes envers les établissements de crédit et les dépôts de la clientèle ont enregistré une baisse respective de 2% et 10% s'inscrivant respectivement à 63,8 et 11,1 Mds DH.

Finalement, les fonds propres part du groupe de la BCP s'améliorent de 4% à 5,7 Mds DH du fait de la réalisation de bénéfices semestriels.

Toutefois, le total bilan de la BCP s'est déprécié de 2% pour atteindre 84,8 Mds DH à fin juin 2008.

#### Juin 2008 / Juin 2007 (indicateurs de résultats)

Le produit net bancaire consolidé s'apprécie de 21% à 937 MDH. Cette évolution provient essentiellement de la hausse des différentes marges constituant le PNB et notamment de la marge d'intérêts de 19% à 355 MDH. Toutefois, sa part dans le PNB de la Banque s'est légèrement dépréciée de 0,7 points à 38% à fin juin 2008, au profit du résultat des autres produits et autres charges des autres activités.

En dépit d'une hausse de près de 12% des charges générales d'exploitation à 600 MDH, le coefficient d'exploitation s'allège de 5,2 points par rapport à juin 2007 pour s'établir à 64,0%.

Le résultat brut d'exploitation a, de ce fait, progressé de 41% à 337 MDH.

Suite au faible coût du risque de la BCP conjugué à l'évolution du résultat brut d'exploitation, le résultat d'exploitation de la BCP s'est inscrit, au 30 juin 2008, à la hausse de 24% à 294 MDH.

Au final, le Résultat Net Part du Groupe s'améliore de 20% à 481 MDH à fin juin 2008, contre 399 MDH au 30 juin 2008.

#### 2007/2006

De part la nature de son activité et ses relations financières avec les BPR, les dettes envers les établissements de crédits de la BCP sont constituées à plus de 90% des ressources provenant des BPR. Ces dernières constituent la principale ressource de la BCP représentant 72% du total passif en 2007.

En 2007, les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 1% à 65 Mds DH.

Pour leur part, les dépôts clientèle marquent une appréciation de 53% à 12,3 Mds DH, suite à la nette augmentation des comptes à vue (211%) ainsi que celle des dépôts à terme (33%). L'agressivité commerciale de la BCP lui a permis le recrutement de nouveaux clients et la diversification de ses ressources, ce qui s'est traduit par l'amélioration de la structure de ses dépôts : la part des dépôts rémunérés dans le total des dépôts est passée de 19% en 2006 à 30% en 2007.

Aussi, les capitaux propres part du groupe ont augmenté de 335 MDH à 4,5 Mds DH du fait de la réalisation de bénéfices nets des distributions de dividendes. Ainsi, le coefficient de solvabilité s'établit à fin 2007 à 14%, niveau supérieur aux exigences réglementaires de Bank Al Maghrib fixé à 8%.

Par ailleurs, l'encours des créances nettes sur la clientèle s'est établi à 13 Mds DH, en nette hausse de 84% par rapport à 2006. Il est constitué essentiellement des crédits de trésorerie (7,1 Mds DH) et des crédits à l'équipement (4,9 Mds DH). Cette hausse est le fruit de l'agressivité commerciale entreprise par la BCP ces dernières années.

La qualité du portefeuille clients de la BCP se caractérise par son faible taux de créances en souffrance par rapport au secteur bancaire du fait de la nature de l'activité d'intermédiation bancaire orientée grands comptes. Ainsi, l'encours des créances en

souffrance brut s'est réduit à 73 MDH, avec un taux de créances en souffrance de 0,6% en 2007 et un taux de provisionnement de 94,9%.

A fin 2007, le portefeuille de la BCP se présente comme suit :

- Les titres de placement sont utilisés par la salle des marchés pour la réalisation d'opérations de trading sur le marché des capitaux. Ces titres représentent 14% du total portefeuille pour un montant de 6,3 Mds DH ;
- Les titres d'investissement sont destinés à être conservés jusqu'à leur échéance et représentent près de 85% du total portefeuille (38,6 Mds DH) ;
- Les titres de participation correspondent aux participations de la BCP dans ses filiales non consolidées ainsi que les prêts participatifs et les créances rattachées aux participations et représentent 1% du total portefeuille consolidé de la BCP.

Le portefeuille titres de la BCP a enregistré une baisse de 4% soit -1.857 MDH. Cette situation s'explique par la baisse des titres de placement, en liaison avec le non renouvellement des tombées des BDT (baisse de 48% entre 2006 et 2007, soit -5.820 MDH). Les titres d'investissement ont, quant à eux, enregistré une hausse de 11% (+3.838 MDH) suite notamment à l'acquisition de nouveaux titres et au renouvellement des tombées des BDT.

Au terme de l'exercice 2007, le PNB consolidé se renforce de 17% comparativement à 2006 pour s'élever à MAD 1,3 Md, capitalisant sur l'appréciation plus importante des produits d'exploitation bancaire que celle des charges d'exploitation bancaire.

L'évolution des principales composantes du PNB se ventile comme suit :

- La marge d'intérêts consolidée a régressé de 12,8% en raison de la baisse de l'encours du portefeuille titres de 4% qui a entraîné une diminution des produits sur titres de créances de l'ordre de 7% soit près de 177 MDH, ainsi qu'à une hausse plus importante des charges que celle des produits d'intérêt ;
- La marge sur commissions a progressé de 66% à 283 MDH suite notamment à la hausse des commissions perçues sur prestations de services sur crédits et sur activités de conseils et d'assistance ;
- Le résultat des opérations de marché s'est inscrit à la hausse grâce à la croissance du résultat des opérations sur titres de placement (+74 MDH) et du résultat des opérations de change (+48 MDH).

Les charges générales d'exploitation ont augmenté de 14% à 1,2 Mds DH sous l'effet conjugué d'une hausse des charges de personnel de près de 10% (augmentations promotionnelles et générales, nouveaux recrutements et programme de retraite anticipée bonifié) et des charges externes de 25%.

Les charges générales d'exploitation retraitées des frais refacturés aux BPR s'établissent à 354 MDH avec une augmentation de 62% essentiellement attribuable aux filiales Maroc Assistance Internationale, la BCDM et Chaabi LLD.

En 2007, malgré l'évolution favorable du Produit Net Bancaire (+17%), le résultat brut d'exploitation a accusé un recul de 4% s'inscrivant à 1,03 Mds DH, en raison de la baisse du résultat sur immobilisations financières à -3 MDH compte tenu de la non réalisation d'éléments exceptionnels en 2007 par rapport à 2006 : En 2006, le résultat des opérations sur immobilisations financières a été impacté par des retraitements consolidés relatifs à des neutralisations de dotations aux provisions constituées sur le titre BPMG (72 MDH) intégrée au périmètre de consolidation en 2006.

Aussi, le résultat courant a enregistré une baisse de 27% et s'est établi à 978 MDH du fait de la baisse du résultat brut d'exploitation ainsi que l'augmentation des autres dotations non courantes nettes liée à la reprise de provision enregistrée en 2006 (327 MDH suite au règlement du contentieux fiscal relatif à la fusion-absorption de l'ex-SMDC) et non récurrente en 2007.

Vu que les reprises des provisions pour créances en souffrance ont été supérieures aux dotations aux provisions pour les créances en souffrance sur les exercices 2006 et 2007, le coût du risque de la BCP a été négatif.

En 2007, le résultat net part du groupe s'est établi à 631,8 MDH en diminution de 15% compte tenu de la baisse du résultat courant de 26,6%.

**PARTIE IV**

**DONNEES COMPTABLES & FINANCIERES**

## I. ATTESTATIONS

**Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux des exercices 2006 et 2007, sur les informations comptables et financières contenues dans la notice d'information portant sur le programme de rachat d'actions de la Banque Centrale Populaire en vue de régulariser le marché :**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux 2006 et 2007 audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information, avec les états de synthèse sociaux tels qu'audités par nos soins pour l'exercice 2007 et par les soins des co-commissaires aux comptes Masnaoui Mazars et Price Waterhouse au titre de l'exercice 2006.

### **Les commissaires aux Comptes**

**DELOITTE AUDIT**  
A. Benabdelkhalek  
Associé

**MAZARS MASNAOUI**  
K. Mokdad  
Associé

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2007**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2007, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres de KMAD 4.047.963 dont un bénéfice net de KMAD 552.743 sont la responsabilité des organes de gestion de la Banque. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenues dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

### **OPINION SUR LES ETATS DE SYNTHESE**

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2007, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis au Maroc.

### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 8 mai 2008

### **Les commissaires aux Comptes**

**DELOITTE AUDIT**  
A. Benabdelkhalek  
Associé

**MASNAOUI AUDIT ET CONSEIL**  
A. Masnaoui  
Associé

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2006**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2004, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la Banque Centrale Populaire arrêtés au 31 Décembre 2006, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres totalisant KDH 3 796 411 dont un bénéfice net de KDH 578 258 sont la responsabilité des organes de gestion de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et les informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

### **Opinion sur les états de synthèse**

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque Centrale Populaire au 31 Décembre 2006, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Le 3 Avril 2007

### **Les Commissaires aux Comptes**

Price Waterhouse  
**A. Bidah**  
**Associé**

Masnaoui Audit et Conseil  
**A. Diop**  
**Associé**

## II. PRINCIPALES REGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

### II.1. CONTEXTE

L'application des normes IAS/IFRS est obligatoire à partir du 01 janvier 2008. L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en terme de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a adopté les normes internationales d'information financière IFRS pour les comptes consolidés au premier semestre 2008.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvées par l'union européenne applicables au 30 juin 2008.

### II.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

#### II.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités *ad hoc*), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- Le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- Le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- Le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du Groupe leur permettant de limiter de façon importante leur risque.

## Périmètre de consolidation au 30 juin 2008

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BCP	588 805	100,00	100,00	EC (*)
BCDM (K Euro)	21 000	100,00	100,00	IG (**)
MAI	50 000	51,66	51,66	IG
Moussahama	140 000	99,93	99,93	IG
Alistitmar Chaabi	10 000	34,00	34,00	MEE (***)
Media Finance	100 000	70,00	70,00	IG
Chaabi LLD	20 000	40,00	48,99	IG
CIB (K USD)	2 200	60,00	60,00	IG
Chaabi leasing	100 000	30,00	30,00	MEE
BPMG (K GNF)	10 139 250	53,90	53,90	IG
BPMC (K FCFA)	2 000 000	62,50	62,50	IG
BANK AL AMAL	500 000	0,06	0,06	MEE

(\*) Etablissement consolidant

(\*\*) Intégration Globale

(\*\*\*) Mise en équivalence

Source : BCP

### II.2.2. Méthodes de consolidation

#### Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

#### Entreprises sous contrôle conjoint : Coentreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

#### Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de la faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

#### Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

### **II.2.3. Options retenues par le Groupe**

#### Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le Groupe doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
  - le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé,
  - la situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée,
  - le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés,

Les titres de participation sur lesquelles le groupe n'a aucun contrôle, ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

#### Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

#### La consolidation des entités ad hoc

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont

comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

#### Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe BCP sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

### **II.3. IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

#### **II.3.1. Comptabilisation initiale**

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

#### **II.3.2. Evaluation et comptabilisation ultérieures**

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

#### **II.3.3. Amortissement**

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

### **II.3.4. Dépréciation**

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

### **II.3.5. Plus ou moins-values de cession**

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

### **II.3.6. Options retenues par le Groupe**

#### **Approche par composants**

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expérience métier et à une étude réalisée auprès de certaines Agences. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Cette ventilation s'applique au coût historique de toutes les constructions, car la méthode de reconstitution des composants à partir des factures n'a pas été adoptée compte tenu de sa complexité.

Toutefois cette répartition va être mise en œuvre à partir du 30 juin 2008 pour le traitement récurrent des immobilisations.

Pour la 1ère application des normes IFRS, une matrice de décomposition a été définie compte tenu de la complexité de reconstitution des composants à partir des factures.

#### **Evaluation**

Le Groupe BCP a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

#### **II.4. CONTRATS DE LOCATIONS**

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

##### **II.4.1. Le groupe est le bailleur**

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

###### **Contrats de location –financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

###### **Contrats de location simple**

Un contrat de location simple, est un contrat par lequel la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

##### **II.4.2. Le groupe est le preneur**

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

###### **Contrats de location –financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

#### Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

### **II.5. PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE**

#### **II.5.1. Prêts et créances**

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

#### **II.5.2. Engagements de financements**

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

### **II.5.3. Engagements de garanties données**

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

## **II.6. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR**

### **II.6.1. Principes généraux**

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente) soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation qui incorpore le maximum de données observables du marché et cohérente avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

### **II.6.2. Prix cotés sur un marché Actif**

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

### **II.6.3. Prix non cotés sur un marché Actif**

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

### **II.6.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers**

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (*day one profit*) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;

- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

### **II.6.5. Actions non cotées**

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

## **II.7. TITRES**

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

### **II.7.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

### **II.7.2. Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

### **II.7.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

### **II.7.4. Opérations de pensions et prêts/ emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### **II.7.5. Date de comptabilisation et de décomptabilisation**

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

## II.7.6. Options retenues par le Groupe

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

AFS	HTM	Trading
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bons du trésor classés en titres de placements</li> <li>• Obligations marocaines non cotés</li> <li>• Titres d'OPCVM détenus (titrisation)</li> <li>• OPCVM et actions</li> <li>• Bons du trésor reclassés des titres d'investissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)</li> <li>• Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne figurent en trading que les produits dérivés.</li> </ul>

## II.8. OPERATIONS EN DEVISES

### II.8.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

### II.8.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

- Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »
- Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

## II.9. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

### II.9.1. Dépréciation sur prêts et créances et assimilés

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

#### Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêté.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêté.

## **II.9.2. Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

## **II.9.3. Options retenues par le Groupe**

Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives)

Tous les dossiers supérieurs à MMAD 2, qualifiés de « gros dossiers » sont revus au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brute de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives)

Les dossiers inférieurs à MMAD 2, qualifiés de « petits dossiers » ils font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque. Les taux de perte utilisés pour le calcul de la provision sur base collective sont issus de ce modèle.

Pour la provision collective

Le Groupe BCP a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance. Les taux de perte utilisés pour le calcul de la provision sur base collective sont issus de ce modèle.

La méthodologie du provisionnement collectif s'inspire des dispositions baloises

## **II.10. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRES ET ACTIONS PROPRES**

### **II.10.1. Dettes représentées par un titre**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

### **II.10.2. Actions propres**

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

## **II.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORES**

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur juste valeur.

### **II.11.1. Principe général**

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

### **II.11.2. Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

### **II.11.3. Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivé et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

### **II.12. COMMISSIONS SUR PRESTATION DE SERVICES**

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

### **II.13. AVANTAGES DU PERSONNEL**

#### **Principe général**

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraînerait une dégradation inacceptable des relations avec son personnel.

#### **Typologie des avantages au personnel**

Les avantages consentis au personnel du Groupe BCP sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

#### **II.13.1. Avantages à court terme**

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

#### **II.13.2. Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

#### **II.13.3. Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

#### **II.13.4. Avantages postérieurs à l'emploi**

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

### II.13.5. Options retenues par le Groupe

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime. Les hypothèses prises en compte pour 2007 et 2008 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés) :

	01/01/2007	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008
Taux d'actualisation	4,34%	4,39%	5,16%	5,12%
Taux d'évolution des salaires	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Taux de rendement des actifs	4,50%	4,50%	5,20%	5,20%
Taux d'évolution des coûts médicaux	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain auxquels une prime de risque est ajoutée pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

En MDH	01/01/2007	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008
Provision pour indemnités de retraite	58	56	56	58
Provision pour indemnités fin carrière	32	31	33	32
Provision pour couverture médicale des retraités	102	106	103	106
Provision pour prime spéciale d'ancienneté	18	18	18	18
<b>Total</b>	<b>210</b>	<b>210</b>	<b>209</b>	<b>214</b>

#### II.14. PROVISIONS/PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

##### II.14.1. Options retenues par le Groupe

##### Provisions pour risques bancaires généraux :

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

#### II.15. IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

##### II.15.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

##### II.15.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfiques dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfiques » du compte de résultat.

#### **II.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES NON RECYCLABLES**

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

#### **II.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, Offices des chèques postaux ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux

immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

## **II.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES**

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

### **II.18.1. Information sectorielle**

Le Groupe BCP est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de financement et d'investissement comprenant la Banque centrale populaire, Média finance et Moussahama; Al Istitmar Chaabi ;
- Banque de détail au Maroc comprenant, Maroc Assistance International, Bank Al Amal ;
- Sociétés de financement spécialisées comprenant ; Chaabi Leasing; Chaabi LLD;
- Banque de détail à l'international comprenant Banque Chaabi du Maroc; Banque Populaire Marocco Centrafricaine; Banque Populaire Maroc Guinée et Chaabi International Bank off Shore.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

## **II.19. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

## **II.20. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

### **II.20.1. Format des états financiers**

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

### **II.20.2. Règles de compensation des actifs et passifs**

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### III. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS DE LA BCP (CHIFFRES EN KDH)

#### III.1. BILAN - JUIN 2008 IFRS

ACTIF IFRS	31/12/2007	30/06/2008
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	15 117 694	16 173 005
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	49 514	53 245
Instruments dérivés de couverture	-315	0
Actifs financiers disponibles à la vente	16 611 921	14 392 458
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	9 097 777	8 204 853
Prêts et créances sur la clientèle	13 000 769	15 224 204
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	29 496 617	27 823 355
Actifs d'impôt exigible	193 001	325 836
Actifs d'impôt différé	140 985	121 761
Comptes de régularisation et autres actifs	806 813	661 873
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Participations dans des entreprises mises en équivalence	85 219	94 464
Immeubles de placement	0	0
Immobilisations corporelles	1 546 359	1 657 294
Immobilisations incorporelles	73 723	96 985
Ecarts d'acquisition	0	0
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>	<b>86 220 077</b>	<b>84 829 334</b>

<b>PASSIF IFRS</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>30/06/2008</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	15	16
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	65 059 850	63 848 400
Dettes envers la clientèle	12 336 628	11 137 850
Dettes représentées par un titre	0	0
Titres de créance émis	0	0
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Passifs d'impôt courant	54 810	342 954
Passifs d'impôt différé	480 751	470 654
Comptes de régularisation et autres passifs	1 034 963	1 183 082
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	178 586	199 243
Provisions pour risques et charges	227 949	212 685
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	1 175 496	1 525 829
Dettes subordonnées	0	0
Capital et réserves liées	3 364 464	3 613 264
Réserves consolidées	1 215 615	1 393 931
- Part du groupe	1 034 800	1 196 596
- Part des minoritaires	180 815	197 335
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	350 633	399 768
Résultat net de l'exercice	740 317	501 658
- Part du groupe	714 846	480 657
- Part des minoritaires	25 472	21 001
<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>	<b>86 220 077</b>	<b>84 829 333</b>

### III.2. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture 31/12/2006</b>	<b>588 805</b>	<b>2 534 415</b>	<b>0</b>	<b>1 572 350</b>	<b>1 017 225</b>	<b>5 712 794</b>	<b>204 985</b>	<b>5 917 779</b>
Impact des changements de méthodes comptables	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Capitaux propres clôture n-2 corrigés</b>	<b>588 805</b>	<b>2 534 415</b>	<b>0</b>	<b>1 572 350</b>	<b>1 017 225</b>	<b>5 712 794</b>	<b>204 985</b>	<b>5 917 779</b>
Opérations sur capital	0	8	0	0	0	8	7	15
Paiements fondés sur des actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes	0	0	0	-285 637	0	-285 637	-21 027	-306 664
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>241 236</b>	<b>0</b>	<b>473 610</b>	<b>0</b>	<b>714 846</b>	<b>25 472</b>	<b>740 318</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	0	0	0	0	-666 592	-666 592	0	-666 592
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)	0	0	0	16 460	0	16 460	3 323	19 783
<b>Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 460</b>	<b>-666 592</b>	<b>-650 132</b>	<b>3 323</b>	<b>-646 809</b>
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	-27 137	0	-27 137	-6 473	-33 610
<b>Capitaux propres clôture 31/12/2007</b>	<b>588 805</b>	<b>2 775 659</b>	<b>0</b>	<b>1 749 645</b>	<b>350 633</b>	<b>5 464 742</b>	<b>206 287</b>	<b>5 671 029</b>
Changement de méthodes comptables	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Capitaux propres clôture n-1 corrigés</b>	<b>588 805</b>	<b>2 775 659</b>	<b>0</b>	<b>1 749 645</b>	<b>350 633</b>	<b>5 464 742</b>	<b>206 287</b>	<b>5 671 029</b>
Opérations sur capital	0	-25	0	0	0	-25	0	-25
Paiements fondés sur des actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes	0	0	0	-287 037	0	-287 037	0	-287 037
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>248 825</b>	<b>0</b>	<b>231 832</b>	<b>0</b>	<b>480 657</b>	<b>21 001</b>	<b>501 658</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	0	0	0	0	49 135	49 135	0	49 135
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	0	0	0	13 191	0	13 191	0	13 191
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 191</b>	<b>49 135</b>	<b>62 326</b>	<b>0</b>	<b>62 326</b>
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	-30 379	0	-30 379	-8 953	-39 332
<b>Capitaux propres clôture 30/06/2008</b>	<b>588 805</b>	<b>3 024 459</b>	<b>0</b>	<b>1 677 252</b>	<b>399 768</b>	<b>5 690 284</b>	<b>218 335</b>	<b>5 908 619</b>

### III.3. COMPTE DE RESULTAT - JUIN 2008 IFRS

Compte de résultat IFRS consolidé	30/06/2007	30/06/2008
Intérêts et produits assimilés	1 667 951	1 854 373
Intérêts et charges assimilés	-1 368 496	-1 499 324
<b>Marge d'intérêts</b>	<b>299 455</b>	<b>355 048</b>
Commissions perçues	143 249	155 178
Commissions servies	-1 244	-2 685
<b>Marge sur commissions</b>	<b>142 005</b>	<b>152 493</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	56 759	125 634
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	273 348	228 390
<b>Résultat des activités de marché</b>	<b>330 107</b>	<b>354 025</b>
Produits des autres activités	103 858	158 188
Charges des autres activités	-99 646	-83 162
<b>Produit net bancaire</b>	<b>775 779</b>	<b>936 592</b>
Charges générales d'exploitation	-495 495	-549 130
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-41 783	-50 638
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>238 501</b>	<b>336 824</b>
Coût du risque	-2 370	-43 275
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>236 132</b>	<b>293 549</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6 833	11 132
Gains ou pertes nets sur autres actifs	424 269	449 063
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>667 234</b>	<b>753 744</b>
Impôts sur les bénéfices	-246 055	-252 086
<b>Résultat net</b>	<b>421 179</b>	<b>501 658</b>
Résultat hors groupe	22 210	21 001
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>398 970</b>	<b>480 657</b>

### III.4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE - JUIN 2008 IFRS

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 30/06/2008</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>30/06/2008</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 109 042</b>	<b>753 744</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	89 357	50 638
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	0	0
+/- Dotations nettes aux provisions	46 728	43 275
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-16 516	-11 132
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-528 003	-354 024
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	104 497	-122 694
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>-303 937</b>	<b>-393 937</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4 390 391	6 779 888
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 533 161	-3 422 237
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	6 804 785	2 618 891
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 563 222	487 753
- Impôts versés	-334 523	-271 643
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>7 764 270</b>	<b>6 192 652</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>8 569 375</b>	<b>6 552 459</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-4 017 367	1 673 262
+/- Flux liés aux immeubles de placement	0	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-37 311	-135 292
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-4 054 678</b>	<b>1 537 970</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-285 637	-287 037
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	242 668	350 333
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-42 969</b>	<b>63 296</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>4 471 728</b>	<b>8 153 725</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>-36 029 997</b>	<b>-31 558 269</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	11 779 701	15 117 694
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-47 809 698	-46 675 963
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>-31 558 269</b>	<b>-23 404 544</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 117 694	16 173 005
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-46 675 963	-39 577 549
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>4 471 728</b>	<b>8 153 725</b>

#### **IV. PRINCIPALES REGLES D’EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES**

Les règles appliquées pour l’établissement des comptes consolidés de la BCP sont celles préconisées par les dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédits.

##### Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères :

Les comptes consolidés sont établis en dirhams. A cette fin, les états financiers des filiales étrangères exprimés en devises étrangères sont convertis selon la méthode dite du « taux de clôture » conformément aux dispositions du PCEC 2000.

##### Créances :

- Intérêts :

Les intérêts courus et non échus sont constatés dans le compte de résultat. Cependant, dès que le recouvrement d’une créance devient douteux, les intérêts sont réservés et ne sont comptabilisés en produits que lors de leur encaissement effectif.

- Provisions pour dépréciation des créances en souffrance :

Des provisions sont constituées pour couvrir les pertes probables pouvant résulter, soit du non recouvrement total ou partiel de créances en souffrance, soit de la mise en jeu d’engagements hors bilan. Pour les établissements de crédit, ces provisions sont évaluées conformément aux règles de Bank Al Maghrib relatives à la couverture par des provisions des créances en souffrance et viennent en diminution des créances brutes inscrites à l’actif.

##### Opérations de crédit-bail :

Lorsque l’établissement de crédit est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail qu’il réalise sont portées à l’actif du bilan consolidé pour leurs encours déterminés d’après la comptabilité financière. La réserve latente est inscrite parmi les réserves consolidées pour son montant net d’impositions différées.

##### Titres de transaction et de placement :

Dans l’attente de la communication par Bank Al-Maghrib de la liste des titres éligibles à la classification en titres de transaction, l’ensemble du portefeuille enregistré sous cette rubrique est classé en titres de placement.

Les titres de placement sont des investissements financiers acquis pour procurer un rendement financier à court terme, ou des titres qui ne répondent pas aux conditions de classement dans une autre catégorie de portefeuille. Ils sont enregistrés au prix d’acquisition, frais d’acquisition et coupon couru exclus. Ces titres sont évalués à la clôture de l’exercice au cours du marché, et les moins-values latentes font l’objet de provisions qui viennent en diminution de la valeur des titres inscrits à l’actif. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

### Autres actifs :

Ce poste comprend les primes d'options achetées, les opérations diverses sur titres, les débiteurs divers, les valeurs et emplois divers, les comptes de régularisation actif ainsi que les soldes nets d'impôts différés actif.

Les frais préliminaires, classés parmi les comptes de régularisation actif dans les comptes sociaux, sont intégralement enregistrés en charges en consolidation au cours de l'exercice de leur constatation.

### Titres d'investissement :

Les titres d'investissement sont des titres de créance acquis dans le but de procurer des revenus réguliers et dans un objectif de détention supérieure à un an, jusqu'à l'échéance. Ces titres sont essentiellement des Bons du Trésor. Conformément aux dispositions du PCEC, les moins-values latentes ne font pas l'objet de provisions.

### Titres de participation et emplois assimilés :

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Cette rubrique comprend aussi les prêts participatifs et les créances rattachées à des participations.

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition global ou à leur valeur globale de souscription. Le cas échéant, les moins-values latentes éventuelles, calculées par rapport aux valeurs mathématiques des participations, font l'objet de provisions pour dépréciation qui viennent en diminution de la valeur des titres inscrits à l'actif.

Les plus-values de cession intra-groupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

### Immobilisations :

- Immobilisations incorporelles :

Elles comprennent essentiellement les droits au bail. Elles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les plus-values de cession intra-groupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

- Immobilisations reçues en crédit-bail :

Lorsqu'une entreprise consolidée dispose de biens par contrat de crédit-bail ou assimilé, ces opérations sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Titres de créance émis :

Ce poste comprend les dettes représentées par des titres cessibles émis par les établissements intégrés, à l'exception des bons de caisse et des titres subordonnés.

Autres passifs :

Ce poste enregistre les primes d'options vendues, les opérations diverses sur titres, les créditeurs divers, les comptes de régularisation passif, ainsi que les soldes nets d'impôts différés passif et les subventions d'investissement.

Provisions pour risques et charges :

Ce poste comprend les provisions qui permettent de constater l'existence de pertes ou de charges dont la réalisation est probable mais l'évaluation incertaine, ou qui ne font pas face à la dépréciation d'un actif identifié.

Provisions réglementées :

Ces provisions, nettes de l'effet fiscal, sont éliminées en consolidation.

Charge d'impôt sur le résultat :

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt courant de l'exercice. Les taux d'impositions utilisés pour le calcul de l'impôt exigible sont ceux en vigueur jusqu'à fin 2007, soit le taux de 39,6% pour les banques et établissements financiers et 35% pour les autres sociétés de droit marocain;
- l'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition ou de déductions existant dans les comptes sociaux ou dus à des retraitements de consolidation. L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable sur la totalité des décalages temporaires. Les actifs d'impôt différé ne sont constatés que si leur probabilité de réalisation est jugée élevée.  
Il a été pris pour le calcul des impôts différés, les nouveaux taux d'impositions à l'Impôt sur les Sociétés votés fin 2007. En effet, il a été pris le taux de 37% pour les banques et établissements financiers et 30% pour les autres sociétés de droit marocain et ce conformément aux dispositions de la loi de finance 2008.

### Périmètre de consolidation PCEC au 31 décembre 2007

<b>Sociétés Consolidées</b>	<b>Capital social (KDH)</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>% d'intérêt</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
BCP	588 805	100,00	100,00	Mère
BCDM (K Euro)	21 000	100,00	100,00	Intégration Globale
MAI	50 000	51,66	51,66	Intégration Globale
Moussahama	140 000	99,93	99,93	Intégration Globale
Alistitmar Chaabi	10 000	34,00	34,00	Mise en équivalence
Media Finance	100 000	70,00	70,00	Intégration Globale
Chaabi LLD	20 000	40,00	48,99	Intégration Globale
CIB (K USD)	2 200	60,00	60,00	Intégration Globale
Chaabi leasing	100 000	30,00	30,00	Mise en équivalence
BPMG (K GNF)	10 137 690	53,90	53,90	Intégration Globale
BPMC (K FCFA)	2 000 000	62,50	62,50	Intégration Globale

Source : BCP

Les filiales ci-après sont détenues dans le portefeuille de la BCP sans toutefois faire partie du périmètre de consolidation :

<b>Sociétés non Consolidées</b>	<b>Capital social (KDH)</b>	<b>% de participation</b>
ICF Al Wassit	13 438	32,56%
Chaabi Courtage	1 500	89,96%

Source : BCP

## V. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES EN NORMES PCEC DE LA BCP (CHIFFRES EN KDH)

### V.1. BILAN CONSOLIDE DES EXERCICES 2006-2007

ACTIF	31/12/2006	31/12/2007
<b>Valeurs en caisse Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>11 779 701</b>	<b>15 117 694</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	11 763 555	15 078 072
Valeurs en caisse	16 146	39 622
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés :</b>	<b>11 587 783</b>	<b>8 677 662</b>
A vue	2 391 987	1 211 270
A terme	9 195 796	7 466 392
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>7 076 442</b>	<b>13 000 601</b>
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 253 839	7 118 290
Crédits à l'équipement	3 200 622	4 885 220
Crédits immobiliers	443 345	734 900
Autres crédits	178 636	262 191
<b>Opérations de crédit-bail et de location</b>		
<b>Créances acquises par affacturage</b>		
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>12 133 799</b>	<b>6 313 409</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	10 147 972	3 266 609
Autres titres de créance	122 399	248 497
Titres de propriété	1 863 428	2 798 303
<b>Autres actifs</b>	<b>744 379</b>	<b>1 054 446</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>34 782 563</b>	<b>38 620 579</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	33 045 561	36 567 886
Autres titres de créance	1 737 002	2 052 693
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>370 559</b>	<b>496 311</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>69 723</b>	<b>84 870</b>
Entreprises à caractère financier		
Autres entreprises	69 723	84 870
<b>Créances subordonnées</b>	<b>100 000</b>	<b>420 115</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>62 637</b>	<b>73 723</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>725 399</b>	<b>747 266</b>
<b>Ecarts d'acquisition</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>79 432 997</b>	<b>84 606 679</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>		<b>15</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>64 393 200</b>	<b>65 059 850</b>
A vue	50 201 685	48 039 834
A terme	14 191 515	17 020 016
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>8 048 036</b>	<b>12 336 628</b>
Comptes à vue créditeurs	903 825	2 808 592
Comptes d'épargne	167 894	171 847
Dépôts à terme	6 338 248	8 473 253
Autres comptes créditeurs	638 069	882 936
<b>Titres de créances émis</b>		
Titres de créance négociable émis		
Emprunts obligataires émis		
Autres titres de créance émis		
<b>Autres passifs</b>	<b>1 477 965</b>	<b>1 067 677</b>
<b>Ecarts d'acquisition</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>255 425</b>	<b>302 438</b>
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>932 069</b>	<b>1 175 496</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
<b>Primes liées au capital</b>	<b>2 534 398</b>	<b>2 775 634</b>
<b>Capital</b>	<b>588 805</b>	<b>588 805</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>		
<b>Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence</b>	<b>401 307</b>	<b>647 648</b>
Part du groupe	258 127	465 395
Part des intérêts minoritaires	143 180	182 253
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>801 791</b>	<b>652 489</b>
Part du groupe	745 021	631 828
Part des intérêts minoritaires	56 770	20 661
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>79 432 997</b>	<b>84 606 679</b>

<b>Capitaux propres</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007</b>
Part du groupe	4 126 351	4 461 662
Part des intérêts minoritaires	199 950	202 914
<b>TOTAL</b>	<b>4 326 301</b>	<b>4 664 576</b>

## V.2. HORS BILAN CONSOLIDE DES EXERCICES 2006-2007

Engagements donnés	31/12/2006	31/12/2007
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	37 534	40 193
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 105 095	5 864 770
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 140 315	2 452 331
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	136 869	268 494
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer	1 485 475	737 691
<b>TOTAL</b>	<b>8 905 288</b>	<b>9 363 479</b>

Engagements reçus	31/12/2006	31/12/2007
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		141 986
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	879 086	876 196
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 554	3 845
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		300 000
<b>TOTAL</b>	<b>881 640</b>	<b>1 322 027</b>

### V.3. COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES CONSOLIDE DES EXERCICES 2006-2007

CPC	31/12/2006	31/12/2007
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>4 031 552</b>	<b>4 579 719</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	415 903	559 637
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	352 187	488 459
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	2 478 820	2 301 981
Produits sur titres de propriété	15 846	51 632
Produits sur opérations de crédit-bail et de location		
Commissions sur prestations de service	175 947	320 587
Autres produits bancaires	592 849	857 423
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>2 904 104</b>	<b>3 255 647</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 415 161	2 488 486
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	212 477	321 654
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis		
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	3 199	3 399
Autres charges bancaires	273 267	442 108
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 127 448</b>	<b>1 324 072</b>
Produits d'exploitation non bancaire	1 102 533	1 103 961
Charges d'exploitation non bancaire	151 893	166 400
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>1 077 009</b>	<b>1 230 462</b>
Charges de personnel	509 096	559 064
Impôts et taxes	19 994	18 273
Charges externes	438 274	547 393
Autres charges générales d'exploitation	15 117	12 368
Dotations aux amortissements et aux prov. des immobilisations incorporelles et corporelles	94 528	93 364
Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	1 570	
Reprises sur écarts d'acquisition		
<b>Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables</b>	<b>189 968</b>	<b>84 396</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	24 615	11 683
Pertes sur créances irrécouvrables	25 716	49
Autres dotations aux provisions	139 637	72 664
<b>Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties</b>	<b>521 857</b>	<b>30 902</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	116 047	18 669
Récupérations sur créances amorties	51	78
Autres reprises de provisions	405 759	12 155
<b>Résultat courant</b>	<b>1 331 398</b>	<b>977 677</b>
Produits non courants	213 939	26 280
Charges non courantes	392 469	35 228
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 152 868</b>	<b>968 729</b>
Impôts sur les résultats	364 177	332 747
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>788 691</b>	<b>635 982</b>
<b>Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence</b>	<b>13 101</b>	<b>16 507</b>
Entreprises à caractère financier	13 101	16 507
Autres entreprises		
<b>Résultat net du groupe</b>	<b>801 792</b>	<b>652 489</b>
Part du groupe	745 021	631 828
Part des intérêts minoritaires	56 770	20 661

#### V.4. ETAT DES SOLDES DE GESTION CONSOLIDES DES EXERCICES 2006-2007

ESG	31/12/2006	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	3 246 910	3 350 077
Intérêts et charges assimilés	2 627 638	2 810 140
<b>Marge d'intérêts</b>	<b>619 272</b>	<b>539 937</b>
Produits sur opérations de crédit-bail et de location		
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	3 199	3 399
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>-3 199</b>	<b>-3 399</b>
Commissions perçues	175 947	320 587
Commissions servies	4 952	38 021
<b>Marge sur commissions</b>	<b>170 995</b>	<b>282 566</b>
Résultat des opérations sur titres de transaction		
Résultat des opérations sur titres de placement	221 744	296 280
Résultat des opérations de change	103 034	150 695
Résultat des opérations sur produits dérivés		
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>324 778</b>	<b>446 975</b>
Divers autres produits bancaires	23 032	68 927
Diverses autres charges bancaires	7 430	10 934
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 127 448</b>	<b>1 324 072</b>
Résultat des opérations sur immobilisations financières	81 283	-3 486
Autres produits d'exploitation non bancaire	1 089 568	1 103 727
Autres charges d'exploitation non bancaire	151 891	166 400
Charges générales d'exploitation	1 077 009	1 230 462
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 069 399</b>	<b>1 027 451</b>
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-65 767	-7 015
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-197 802	56 789
Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	1 570	
<b>Résultat courant</b>	<b>1 331 398</b>	<b>977 677</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>-178 530</b>	<b>-8 948</b>
Impôts sur les résultats	364 734	334 523
Impôts différés	-557	-1 776
Résultat net des entreprises intégrées	788 691	635 982
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	13 101	16 507
<b>Résultat net</b>	<b>801 792</b>	<b>652 489</b>

<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007</b>
Résultat net du groupe	801 792	652 489
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	13 101	16 507
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>788 691</b>	<b>635 982</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	94 528	93 364
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	9 749	8 404
Dotations aux provisions pour risques généraux	435	
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes		
Reprises de provisions	404 780	10 080
Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	6 842	523
Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	465	785
Plus-values de cession des immobilisations financières	12 965	234
Moins-values de cession des immobilisations financières	2	
Reprises de subventions d'investissement reçues		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	1 570	
Reprises sur écarts d'acquisition		
Charges (produits) nettes d'impôts différés de l'exercice	-557	-1 776
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>471 410</b>	<b>729 474</b>
Bénéfices distribués	237 697	303 653
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>233 713</b>	<b>425 821</b>

## V.5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2006-2007

TFT	31/12/2006	31/12/2007
1) Produits d'exploitation bancaire	4 147 599	4 598 388
2) Récupération de créances amorties	51	78
3) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 316 472	1 130 241
4) Charges d'exploitation bancaires versées	-2 954 435	-3 267 330
5) Charges d'exploitation non bancaires versées	-544 362	-201 628
6) Charges générales d'exploitation	-982 481	-1 137 098
7) Impôt sur les résultats versés	-364 177	-332 747
<b>I- Flux de trésorerie nets provenant du compte produits et charges</b>	<b>618 667</b>	<b>789 904</b>
<u>Variations des :</u>		
8) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-6 202 850	2 910 121
9) Créances sur la clientèle	-1 414 992	-5 924 159
10) Titres de transaction et de placement	-2 909 228	5 820 390
11) Autres actifs	-147 941	-310 067
12) Immobilisations données en crédit bail et en location	0	0
13) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 398 022	666 650
14) Dépôts clientèle	1 320 550	4 288 592
15) Titres de créances émis	0	0
16) Autres passifs	525 953	-409 529
<b>II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>-5 430 486</b>	<b>7 041 998</b>
<b>III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)</b>	<b>-4 811 819</b>	<b>7 831 902</b>
17) Produits des cessions d'immobilisations financières	4 643 376	5 638 808
18) Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	21 520	4 428
19) Acquisition d'immobilisations financières	-1 941 659	-9 783 172
20) Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-25 879	-112 646
21) Intérêts perçus	0	0
22) Dividendes perçus	7 124	44 714
<b>IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>2 704 482</b>	<b>-4 207 868</b>
23) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	151 690	243 427
24) Emission de créances subordonnées	0	-278 698
25) Emission d'actions	0	52 883
26) Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0
27) Intérêts versés	-237 697	-303 653
28) Dividendes versés	0	0
<b>V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>-86 007</b>	<b>-286 041</b>
<b>VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)</b>	<b>-2 193 344</b>	<b>3 337 993</b>
<b>VII- Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>13 973 045</b>	<b>11 779 701</b>
<b>VIII- Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>11 779 701</b>	<b>15 117 694</b>

**V.6. TABLEAU DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B1) 2007**

Créances	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/2007	31/12/2006
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>15 078 072</b>	<b>157 737</b>	<b>85 000</b>	<b>815 131</b>	<b>16 135 940</b>	<b>12 920 657</b>
<b>Valeurs reçues en pension</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>80 000</b>		<b>80 000</b>	<b>116 613</b>
- au jour le jour						0
- à terme	0		80 000		80 000	116 613
<b>Prêts de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>785 610</b>	<b>510 338</b>	<b>3 649 998</b>	<b>4 945 946</b>	<b>7 972 338</b>
- au jour le jour		1 000		70 674	71 674	1 200 000
- à terme		784 610	510 338	3 579 324	4 874 272	6 772 338
<b>Prêts financiers</b>	<b>0</b>	<b>1 948 496</b>	<b>519 783</b>		<b>2 468 279</b>	<b>2 246 669</b>
<b>Autres créances</b>		<b>24 049</b>		<b>193</b>	<b>24 242</b>	<b>60 864</b>
<b>Intérêts courus à recevoir</b>		<b>5 028</b>	<b>81 727</b>	<b>14 572</b>	<b>101 327</b>	<b>34 197</b>
<b>Créances en souffrance</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>15 078 072</b>	<b>2 920 920</b>	<b>1 276 848</b>	<b>4 479 894</b>	<b>23 755 734</b>	<b>23 351 338</b>

## V.7. TABLEAU DES CREANCES CLIENTELE (B2) 2006-2007

Exercice 2007

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/07	Total 31/12/06
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>1 343 387</b>	<b>45 454</b>	<b>5 024 395</b>	<b>651 832</b>	<b>7 065 068</b>	<b>3 193 739</b>
- Comptes à vue débiteurs	1 343 387	37 581	2 152 504	132 532	3 666 004	1 600 962
- Créances commerciales sur le Maroc			71 626	39 548	111 174	11 153
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie		7 873	2 800 265	479 752	3 287 890	1 581 624
<b>Crédits à la consommation</b>				<b>3 708</b>	<b>3 708</b>	<b>45 412</b>
<b>Crédits à l'équipement</b>			<b>4 850 253</b>	<b>2 066</b>	<b>4 852 319</b>	<b>3 168 046</b>
<b>Crédits immobiliers</b>			<b>32 712</b>	<b>698 136</b>	<b>730 848</b>	<b>441 532</b>
<b>Autres crédits</b>		<b>241 547</b>	<b>6 113</b>	<b>72 218</b>	<b>319 878</b>	<b>21 278</b>
<b>Créances acquises par affacturage</b>						
<b>Intérêts courus à recevoir</b>			<b>82 415</b>	<b>4 052</b>	<b>86 467</b>	<b>49 079</b>
<b>Créances en souffrance</b>	<b>3 102</b>		<b>-61 418</b>	<b>629</b>	<b>-57 687</b>	<b>157 356</b>
- Créances pré-douteuses						109 918
- Créances douteuses						
- Créances compromises	3 102		-61 418	629	-57 687	47 438
<b>TOTAL</b>	<b>1 346 489</b>	<b>287 001</b>	<b>9 934 470</b>	<b>1 432 641</b>	<b>13 000 601</b>	<b>7 076 442</b>

## Exercice 2006

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/06	Total 31/12/05
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>1 304 679</b>	<b>-259 276</b>	<b>2 084 278</b>	<b>64 058</b>	<b>3 193 739</b>	<b>2 344 575</b>
- Comptes à vue débiteurs	1 286 942	51 650	262 370		1 600 962	1 217 499
- Créances commerciales sur le Maroc			8 473	2 680	11 153	
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie	17 737	-310 926	1 813 435	61 378	1 581 624	1 127 076
<b>Crédits à la consommation</b>				<b>45 412</b>	<b>45 412</b>	<b>5 090</b>
<b>Crédits à l'équipement</b>		<b>310 926</b>	<b>2 850 255</b>	<b>6 865</b>	<b>3 168 046</b>	<b>2 545 682</b>
<b>Crédits immobiliers</b>			<b>154</b>	<b>441 378</b>	<b>441 532</b>	<b>378 148</b>
<b>Autres crédits</b>		<b>21 219</b>		<b>59</b>	<b>21 278</b>	<b>70 395</b>
<b>Créances acquises par affacturage</b>						
<b>Intérêts courus à recevoir</b>		<b>2</b>	<b>46 647</b>	<b>2 430</b>	<b>49 079</b>	<b>45 086</b>
<b>Créances en souffrance</b>			<b>63 992</b>	<b>93 364</b>	<b>157 356</b>	<b>97 976</b>
- Créances pré-douteuses						-31
- Créances douteuses			18 673	91 245	109 918	4 368
- Créances compromises			45 319	2 119	47 438	93 639
<b>TOTAL</b>	<b>1 304 679</b>	<b>72 871</b>	<b>5 045 326</b>	<b>653 566</b>	<b>7 076 442</b>	<b>5 486 952</b>

## V.8. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B6) 2006-2007

### Exercice 2007

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
<b>Participations dans les entreprises liées</b>				<b>161 172</b>	<b>28 865</b>	<b>132 307</b>				<b>4 455</b>
Chaabi Moussahama	Sté de gestion	5 000	99,99%	5 000	-	5 000				
Essoukna	Immobilier	38 750	78,07%	30 254	8 611	21 643	31-déc-06	27 721	-1 826	
Assarf Chaabi (en ESP)	Change	120 EURO	70,00%	1 433	1 433	-	31-déc-05	152	15 EURO	
Assalaf Chaabi	Crédit à la consommation	177 000	1,34%	2 362	-	2 362	31-déc-06	292 641	69 649	805
Dar Addamane	Cautionnement des crédits	75 000	0,23%	199	-	199	31-déc-06	207 657	-10 684	
Ataamine chaabi	Assurance	500	30,10%	150		150	31-déc-06	-2	-22	
Icf al wassit	Société de bourse	13 438	32,56%	4 178	-	4 178	31-déc-06	19 634	7 127	
Chaabi Courtage	Assurance	1 500	89,96%	1 349		1 349				
BPR				49 655		49 655				3 650
Genex	Société de Portefeuille	1 250	100,00%	1 360		1 360	31-déc-06	1 338	-9	
Sci Oasis Yves	Immobilier	15	99,67%	3 282		3 282	31-déc-06	-482	-108	
Sci Oasis Papillons	Immobilier	8	99,33%	814		814	31-déc-06	-266	-23	
Sci Oasis Jean	Immobilier	15	99,67%	1 936		1 936	31-déc-06	9	-9	
Siba	Immobilier	3 333	90,10%	59 200		59 200	31-déc-06	7 075	1 111	
Ecart de conversion					18 821	-18 821				
<b>Autres titres de participation</b>				<b>184 024</b>	<b>937</b>	<b>183 087</b>				<b>-</b>
Benaf	Immobilier	192	100,00%	22 828	-	22 828	31-déc-06	-413	-6	
SCI Dait Roumi II	Immobilier	10	90,00%	9		9	31-déc-05	-73	-2	
Fonds AM Invest Morocco	Fonds d'investissement	275 000	10,91%	30 270		30 270				
Société Monétique Interbancaire	Services	98 200	13,24%	12 853	-	12 853	31-déc-06	103 494	12 037	

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
MITC	Services	46 000	17,50%	8 050	853	7 197	31-déc-06		2 738	
Eurochèque	Services	1 500	17,48%	84	84	-	31-déc-03	470	-51	
Idmaj Sakane	Immobilier	20 000	10,00%	2 000	-	2 000	31-déc-06	4 554	-395	
Fonds Igrane	Services			180		180				
Firogest	Financier	2 000	12,50%	250		250				
Fonds SGAM Al Kantara	Fonds d'investissement	52 500	14,29%	7 500		7 500				
Fonds H. Partners	Fonds d'investissement			100 000		100 000				
Autres participations				38 017		38 017				
<b>Emplois assimilés</b>				<b>162 111</b>	<b>19 210</b>	<b>142 901</b>				<b>40 259</b>
<b>Total Général</b>				<b>545 324</b>	<b>49 012</b>	<b>496 311</b>				<b>44 714</b>

## Exercice 2006

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
<b>Participations dans les entreprises liées</b>				<b>154 945</b>	<b>22 137</b>	<b>132 808</b>				<b>4 455</b>
Essoukna	Immobilier	38 750	78,07%	30 254	7 218	<b>23 036</b>	31-déc-06	27 721	- 826 <sup>1</sup>	
Assarf Chaabi (en ESP)	Change	120 EURO	70,00%	1 406	1 406	-	31-déc-05	152	15 EURO	
Assalaf Chaabi	Crédit à la consommation	177 000	1,34%	2 362	-	<b>2 362</b>	31-déc-06	292 641	69 649	805
Dar Addamane	Cautionnement des crédits	75 000	0,23%	199	-	<b>199</b>	31-déc-06	207 657	-10 684	
Ataamine chaabi	Assurance	500	30,10%	300		<b>300</b>	31-déc-06	-2	-22	
Icf al wassit	Société de bourse	13 438	32,56%	4 178	-	<b>4 178</b>	31-déc-06	19 634	7 127	
BPR				49 655		<b>49 655</b>				3 650
Genex	Société de Portefeuille	1 250	100,00%	1 360		<b>1 360</b>	31-déc-06	1 338	-9	
Sci Oasis Yves	Immobilier	15	99,67%	3 281		<b>3 281</b>	31-déc-06	-482	-108	
Sci Oasis Papillons	Immobilier	8	99,33%	814		<b>814</b>	31-déc-06	-266	-23	
Sci Oasis Jean	Immobilier	15	99,67%	1 936		<b>1 936</b>	31-déc-06	9	-9	
Siba	Immobilier	3 333	90,10%	59 200		<b>59 200</b>	31-déc-06	7 075	1 111	
Ecart de conversion					13 513	<b>-13 513</b>				
<b>Autres titres de participation</b>				<b>46 259</b>	<b>2 103</b>	<b>44 156</b>				-
Benaf	Immobilier	192	100,00%	22 828	-	<b>22 828</b>	31-déc-06	-413	-6	
SCI Dait Roumi II	Immobilier	10	90,00%	9		<b>9</b>	31-déc-05	-73	-2	
SCI Abdelmoumen	Immobilier	10	45,00%	5						
Société Monétique Interbancaire	Services	98 200	13,24%	12 853	746	<b>12 107</b>	31-déc-06	103 494	12 037	
M I T C	Services	46 000	17,50%	8 050	1 273	<b>6 777</b>	31-déc-06		2 738	
Eurochèque	Services	1 500	17,48%	84	84	-	31-déc-03	470	-51	
Idmaj Sakane	Immobilier	20 000	10,00%	2 000	-	<b>2 000</b>	31-déc-06	4 554	-395	
Fonds Igrane	Services			180		<b>180</b>				

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
Firogest	Financier	2 000	12,50%	250		250				
Autres participations				111 412	71 141	40 271				40 259
<b>Emplois assimilés</b>				<b>168 315</b>	<b>14 991</b>	<b>153 324</b>				<b>40 259</b>
<b>Total Général</b>				<b>480 931</b>	<b>110 372</b>	<b>370 559</b>				<b>44 714</b>

V.9. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL EN LOCATION  
AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE (B8) 2007

**NEANT**

### V.10. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (B9) 2007

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>233 879</b>	<b>27 147</b>	<b>18 194</b>	<b>242 832</b>	<b>170 838</b>	<b>20 252</b>	<b>21 981</b>	<b>169 109</b>	<b>73 723</b>
-Droit au bail	6 117	4 961	2 960	8 118	444	202		646	7 472
-Immobilisations en recherche et développement	2 103	70	13	2 160	-			-	2 160
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	225 659	22 116	15 221	232 554	170 394	20 050	21 981	168 463	64 091
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-			-	-			-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 576 698</b>	<b>98 875</b>	<b>43 006</b>	<b>1 635 812</b>	<b>767 850</b>	<b>72 722</b>	<b>37 745</b>	<b>888 546</b>	<b>747 266</b>
<b>- Immeuble d'exploitation</b>	<b>355 009</b>	<b>8 665</b>	<b>9 006</b>	<b>354 668</b>	<b>171 912</b>	<b>12 111</b>	<b>10 426</b>	<b>201 238</b>	<b>153 430</b>
Terrain d'exploitation	22 961		280	22 681	-			-	22 681
Immeubles d'exploitation bureaux	332 048	8 665	8 726	331 987	199 553	12 111	10 426	201 238	130 749
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-			-	-			-	-
<b>- Mobilier et matériel d'exploitation</b>	<b>438 687</b>	<b>37 370</b>	<b>22 471</b>	<b>453 586</b>	<b>330 994</b>	<b>21 352</b>	<b>21 472</b>	<b>365 381</b>	<b>88 205</b>
Mobilier de bureau d'exploitation	89 878	1 918	2 416	89 380	75 290	2 600	3 244	74 646	14 734
Matériel de bureau d'exploitation	43 915	623	673	43 865	38 893	1 164	754	39 303	4 562
Matériel informatique	235 614	3 260	16 795	222 079	211 415	9 050	14 873	205 592	16 487
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	30 480	28 603	2 422	56 661	16 819	5 709	2 436	20 092	36 569
Autres matériels d'exploitation	38 800	2 966	165	41 601	23 084	2 829	165	25 748	15 853
<b>- Autres immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>159 329</b>	<b>4 893</b>	<b>5 948</b>	<b>158 274</b>	<b>62 176</b>	<b>16 185</b>	<b>855</b>	<b>77 506</b>	<b>80 768</b>
<b>- Immobilisations corporelles hors exploitation</b>	<b>623 673</b>	<b>47 947</b>	<b>5 581</b>	<b>669 284</b>	<b>224 898</b>	<b>23 074</b>	<b>4 991</b>	<b>244 422</b>	<b>424 862</b>
Terrain hors exploitation	109 957			109 957	-			-	109 957
Immeubles hors exploitation	427 314	46 877	2 079	472 112	173 807	18 240	1 497	190 550	281 562
Mobilier et matériel hors exploitation	49 393	1 005	3 502	46 896	35 705	2 165	3 494	34 376	12 520
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	40 254	65		40 319	16 827	2 669		19 496	20 823
<b>TOTAL</b>	<b>1 810 577</b>	<b>126 022</b>	<b>61 200</b>	<b>1 878 644</b>	<b>938 688</b>	<b>92 974</b>	<b>59 726</b>	<b>1 057 655</b>	<b>820 989</b>

**V.11. TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (B 9 BIS) 2007**

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	Plus-value de cession	moins-value de cession
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>16 319</b>	<b>13 359</b>	<b>2 960</b>	<b>2 236</b>	<b>-</b>	<b>724</b>
-Droit au bail	2 960	-	2 960	2 236		724
-Immobilisations en recherche et développement			-			
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	13 359	13 359	-			
-Immobilisations incorporelles hors exploitation			-			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>24 195</b>	<b>21 698</b>	<b>2 497</b>	<b>2 957</b>	<b>520</b>	<b>61</b>
<b>- Immeuble d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Terrain d'exploitation			-			
Immeubles d'exploitation bureaux			-			
Immeubles d'exploitation logement de fonction			-			
<b>- Mobilier et matériel d'exploitation</b>	<b>20 113</b>	<b>18 203</b>	<b>1 910</b>	<b>2 244</b>	<b>387</b>	<b>53</b>
Mobilier de bureau d'exploitation	96	94	2			2
Matériel de bureau d'exploitation	648	636	12	2	2	11
Matériel informatique	16 768	14 872	1 896	1 949	92	40
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 436	2 436	0	292	292	
Autres matériels d'exploitation	165	165	-	1	1	
<b>- Autres immobilisations corporelles d'exploitation</b>			<b>-</b>			
<b>- Immobilisations corporelles hors exploitation</b>	<b>4 081</b>	<b>3 494</b>	<b>587</b>	<b>713</b>	<b>134</b>	<b>7</b>
Terrain hors exploitation			-			
Immeubles hors exploitation	580	-	580	713	134	
Mobilier et matériel hors exploitation	3 502	3 494	7	-		7
Autres immobilisations corporelles hors exploitation			-			
<b>TOTAL</b>	<b>40 513</b>	<b>35 056</b>	<b>5 457</b>	<b>5 193</b>	<b>520</b>	<b>785</b>

**V.12. TABLEAU DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B10) 2007**

Dettes	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/07	Total 31/12/06
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>15</b>	<b>47 585 717</b>	<b>125 486</b>	<b>22 628</b>	<b>47 733 846</b>	<b>49 550 474</b>
<b>Valeurs données en pension</b>	<b>1 983 001</b>	<b>6 221</b>		<b>9 132</b>	<b>1 998 354</b>	<b>599 248</b>
- au jour le jour				1 667	1 667	
- à terme	1 983 001	6 221		7 465	1 996 687	599 248
<b>Emprunts de trésorerie</b>		<b>14 255 099</b>	<b>125 496</b>	<b>368 349</b>	<b>14 748 944</b>	<b>414 314</b>
- au jour le jour		304 336			304 336	
- à terme		13 950 763	125 496	368 349	14 444 608	414 314
<b>Emprunts financiers</b>	<b>58 073</b>	<b>79 132</b>		<b>278 709</b>	<b>415 914</b>	<b>355 527</b>
<b>Autres dettes</b>		<b>114 477</b>			<b>114 477</b>	<b>12 764 816</b>
- au jour le jour						293
- à terme		114 477			114 477	12 764 523
<b>Dettes opérations de crédit bail</b>			<b>48 328</b>		<b>48 328</b>	<b>51 677</b>
<b>Intérêts courus à payer</b>		<b>2</b>			<b>2</b>	<b>657 144</b>
- au jour le jour						650 918
- à terme		2			2	6 226
<b>TOTAL</b>	<b>2 041 089</b>	<b>62 040 648</b>	<b>299 310</b>	<b>678 818</b>	<b>65 059 850</b>	<b>64 393 200</b>

### V.13. TABLEAU DES DEPOTS DE LA CLIENTELE (B11) 2007

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/07	Total 31/12/06
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
-						
Comptes à vue créditeurs	509 349	796 459	1 120 719	382 065	2 808 592	903 825
Comptes d'épargne	36 474			135 373	171 847	167 894
Dépôts à terme	1 442 114		6 814 769	216 370	8 473 253	6 338 248
Autres comptes créditeurs	11 777	966	3 622	866 571	882 936	638 069
Intérêts courus à payer						
<b>TOTAL</b>	<b>1 999 714</b>	<b>797 425</b>	<b>7 939 110</b>	<b>1 600 379</b>	<b>12 336 628</b>	<b>8 048 036</b>

### V.14. TABLEAUX DES PROVISIONS (B14) 2006-2007

#### Exercice 2007

PROVISIONS	Encours 31/12/06	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/07
<b>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :</b>	<b>-1 173 716</b>	<b>104 061</b>	<b>48 602</b>	<b>-75 536</b>	<b>-1 520 285</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	91 962	62 338	21 214	-75 536	61 418
Titres de placement et d'investissement	-1 376 050	45 650	40 851	-	-1 701 611
Titres de participation et emplois assimilés	110 372	-3 927	-3 463	-	119 908
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :</b>	<b>255 425</b>	<b>145 155</b>	<b>88 245</b>	<b>-12 440</b>	<b>302 438</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change	583	81 354	81 304		633
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires		7 516			7 516
Provisions pour autres risques et charges	254 842	56 285	6 941	-12 440	294 289
Provisions réglementées					

## Exercice 2006

PROVISIONS	Encours 31/12/05	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/06
<b>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :</b>	<b>-463 832</b>	<b>-57 709</b>	<b>16 472</b>		<b>-1 173 716</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	31	22 175	9 111		91 962
Titres de transaction					
Titres de placement	21 004	-29 601	3 717		-12 314
Titres de participation et emplois assimilés	162 072	-50 283	1 417		110 372
Titres d'investissement	-646 939		2 227		-1 363 736
Créances sur crédit-bail et en location					
Immobilisations incorporelles et corporelles					
Autres actifs					
Créances subordonnées					
Immobilisations données en crédit-bail					
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :</b>	<b>454 732</b>	<b>134 541</b>	<b>327 082</b>	<b>-8 277</b>	<b>255 425</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					-
Provisions pour risques de change	494	89			583
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	454 238	134 452	327 082	-8 277	254 842
Provisions réglementées					

**V.15. TABLEAU DE VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE (B  
21) 2007**

Valeurs et sûretés	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des créances et des engagements par signature reçus couverts
<b>Reçues en garantie</b>	<b>Néant</b>		
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>			
<b>Données en garantie</b>			
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 585 686		1 377 451
Autres titres	6 220		6 223
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>	<b>1 591 906</b>		<b>1 383 674</b>

## **VI. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES – COMPTES SOCIAUX**

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de la BCP est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

## VII. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES SOCIAUX DE LA BCP (CHIFFRES EN KDH)

### VII.1. BILAN DES 2 DERNIERS EXERCICES ET AU 30 JUIN 2008

ACTIF	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>11 702 847</b>	<b>15 024 066</b>	<b>16 057 698</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>11 480 402</b>	<b>8 045 365</b>	<b>7 554 361</b>
A vue	1 946 760	569 139	2 064 730
A terme	9 533 642	7 476 226	5 489 631
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>6 593 500</b>	<b>12 430 068</b>	<b>14 636 218</b>
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 034 889	6 836 642	7 190 445
Crédits à l'équipement	3 193 757	4 883 154	6 294 810
Crédits immobiliers	302 412	559 561	1 000 009
Autres crédits	62 442	150 711	150 954
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>8 354 817</b>	<b>4 590 434</b>	<b>13 743 328</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 723 423	1 809 513	10 837 298
Autres titres de créance	4 162	143 721	145 447
Titres de propriété	1 627 232	2 637 200	2 760 583
<b>Autres actifs</b>	<b>677 000</b>	<b>897 968</b>	<b>884 715</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>34 527 991</b>	<b>38 073 728</b>	<b>26 309 489</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	32 955 945	36 422 000	24 868 240
Autres titres de créance	1 572 046	1 651 728	1 441 249
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>778 435</b>	<b>1 023 404</b>	<b>1 005 071</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>131 209</b>	<b>420 115</b>	<b>446 273</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>51 941</b>	<b>48 289</b>	<b>58 544</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>599 251</b>	<b>602 720</b>	<b>601 481</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>74 897 393</b>	<b>81 156 157</b>	<b>81 297 179</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>30/06/2008</b>
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>63 816 169</b>	<b>65 016 197</b>	<b>64 119 969</b>
A vue	50 184 562	47 984 865	44 590 430
A terme	13 631 607	17 031 332	19 529 539
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>4 872 311</b>	<b>9 934 917</b>	<b>9 968 144</b>
Comptes à vue créditeurs	444 893	2 137 438	1 427 099
Comptes d'épargne	0	0	0
Dépôts à terme	3 817 751	6 934 166	7 596 342
Autres comptes créditeurs	609 667	863 313	944 703
<b>Titres de créance émis</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Titres de créance négociables	0	0	0
Emprunts obligataires	0	0	0
Autres titres de créance émis	0	0	0
<b>Autres passifs</b>	<b>1 291 157</b>	<b>636 463</b>	<b>1 124 580</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>170 568</b>	<b>265 929</b>	<b>261 754</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>18 709</b>	<b>79 177</b>	<b>79 177</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>932 069</b>	<b>1 175 496</b>	<b>1 525 829</b>
Dettes subordonnées	0	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0	0
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>2 534 398</b>	<b>2 775 634</b>	<b>3 024 459</b>
<b>Capital</b>	<b>588 805</b>	<b>588 805</b>	<b>588 805</b>
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0	0
Report à nouveau (+/-)	94 949	130 781	132 963
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	578 258	552 743	471 483
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>74 897 393</b>	<b>81 156 157</b>	<b>81 297 179</b>

## VII.2. HORS BILAN DES 2 DERNIERS EXERCICES ET AU 30 JUIN 2008

Engagements donnés	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	37 144	40 000	0
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 073 953	5 822 139	8 864 817
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 067 351	2 405 520	2 199 376
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	120 112	259 855	360 005
Titres achetés à réméré	0	0	0
Autres titres à livrer	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 298 560</b>	<b>8 527 514</b>	<b>11 424 198</b>

Engagements reçus	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	798 850	839 918	1 965 644
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	0	0	0
Titres vendus à réméré	0	0	0
Autres titres à recevoir	0	300 000	300 000
<b>TOTAL</b>	<b>798 850</b>	<b>1 139 918</b>	<b>2 265 644</b>

### VII.3. COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES 2006-2007 ET AU 30 JUIN 2007-2008

CPC	31/12/2006	31/12/2007
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>3 530 175</b>	<b>4 201 199</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	361 869	484 602
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	260 206	412 013
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	2 310 837	2 214 283
Produits sur titres de propriété	30 869	84 220
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Commissions sur prestations de service	120 817	201 093
Autres produits bancaires	445 577	804 988
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>2 634 415</b>	<b>3 121 284</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	2 382 260	2 448 215
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	94 922	267 100
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	0	0
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Autres charges bancaires	157 233	405 969
<b>Produit net bancaire</b>	<b>895 760</b>	<b>1 079 915</b>
Produits d'exploitation non bancaire	914 982	905 045
Charges d'exploitation non bancaire	23 311	36 793
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>950 422</b>	<b>997 717</b>
Charges de personnel	429 422	468 440
Impôts et taxes	16 595	13 320
Charges externes	418 475	432 156
Autres charges générales d'exploitation	9 521	11 533
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	76 409	72 268
<b>Dot aux provisions &amp; pertes sur créances irrécouvrables</b>	<b>168 415</b>	<b>207 793</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 397	815
Pertes sur créances irrécouvrables	13 069	49
Autres dotations aux provisions	153 949	206 929
<b>Reprises de provisions &amp; récupérations sur créances amorties</b>	<b>425 572</b>	<b>100 536</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	72 437	660
Récupérations sur créances amorties	51	78
Autres reprises de provisions	353 084	99 798
<b>Résultat courant</b>	<b>1 094 166</b>	<b>843 193</b>
Produits non courants	139 567	20 699
Charges non courantes	333 217	3 460
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>900 516</b>	<b>860 432</b>
Impôts sur les résultats	322 258	307 689
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>578 258</b>	<b>552 743</b>

CPC	30/06/2007	30/06/2008
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>2 101 976</b>	<b>2 506 583</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	212 715	372 275
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	172 321	335 449
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 141 327	1 020 761
Produits sur titres de propriété	45 416	40 532
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Commissions sur prestations de service	113 829	111 239
Autres produits bancaires	416 368	626 327
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>1 483 611</b>	<b>1 814 352</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	1 193 120	1 299 829
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	123 982	143 376
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	0	0
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Autres charges bancaires	166 509	371 147
<b>Produit net bancaire</b>	<b>618 365</b>	<b>692 232</b>
Produits d'exploitation non bancaire	428 014	536 973
Charges d'exploitation non bancaire	17 728	26 516
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>459 174</b>	<b>506 249</b>
Charges de personnel	226 679	231 805
Impôts et taxes	6 304	6 573
Charges externes	186 490	226 259
Autres charges générales d'exploitation	3 577	4 287
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	36 124	37 325
<b>Dot aux provisions &amp; pertes sur créances irrécouvrables</b>	<b>21 920</b>	<b>10 198</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	0	22
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0
Autres dotations aux provisions	21 920	10 176
<b>Reprises de provisions &amp; récupérations sur créances amorties</b>	<b>21 277</b>	<b>19 974</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	401	14
Récupérations sur créances amorties	79	0
Autres reprises de provisions	20 797	19 960
<b>Résultat courant</b>	<b>568 834</b>	<b>706 216</b>
Produits non courants	10 207	34 367
Charges non courantes	3 009	15 914
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>576 032</b>	<b>724 669</b>
Impôts sur les résultats	207 142	253 186
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>368 890</b>	<b>471 483</b>

#### VII.4. ETAT DES SOLDES DE GESTION 2006-2007 ET AU 30 JUIN 2007-2008

ESG	31/12/2006	31/12/2007
(+) Intérêts et produits assimilés	2 932 912	3 110 898
(-) Intérêts et charges assimilées	2 477 182	2 715 315
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>455 730</b>	<b>395 583</b>
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(+) Commissions perçues	120 817	201 093
(-) Commissions servies	2 419	3 207
<b>Marge sur commissions</b>	<b>118 398</b>	<b>197 886</b>
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	193 432	263 898
(+) Résultat des opérations de change	97 919	146 234
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>291 351</b>	<b>410 132</b>
(+) Divers autres produits bancaires	36 665	85 946
(-) Diverses autres charges bancaires	6 384	9 633
<b>Produit net bancaire</b>	<b>895 760</b>	<b>1 079 914</b>
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	6 054	61 384
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	903 670	904 811
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	23 312	36 792
(-) Charges générales d'exploitation	950 422	997 716
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>831 750</b>	<b>1 011 601</b>
(-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	58 023	-127
(-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	204 393	-168 281
<b>Résultat courant</b>	<b>1 094 166</b>	<b>843 193</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>-193 650</b>	<b>17 239</b>
(-) Impôts sur les résultats	322 258	307 689
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>578 258</b>	<b>552 743</b>

ESG	30/06/2007	30/06/2008
(+) Intérêts et produits assimilés	1 526 363	1 728 486
(-) Intérêts et charges assimilés	1 317 102	1 443 205
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>209 261</b>	<b>285 281</b>
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(+) Commissions perçues	113 829	111 239
(-) Commissions servies	696	1 304
<b>Marge sur commissions</b>	<b>113 133</b>	<b>109 935</b>
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	203 130	151 475
(+) Résultat des opérations de change	51 681	105 894
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>254 811</b>	<b>257 369</b>
(+) Divers autres produits bancaires	46 039	48 269
(-) Diverses autres charges bancaires	4 879	8 622
<b>Produit net bancaire</b>	<b>618 365</b>	<b>692 232</b>
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-144	96 686
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	428 015	450 310
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	17 728	26 516
(-) Charges générales d'exploitation	459 175	506 249
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>569 333</b>	<b>706 463</b>
(-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	479	-8
(-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-979	-239
<b>Résultat courant</b>	<b>568 833</b>	<b>706 216</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>7 199</b>	<b>18 453</b>
(-) Impôts sur les résultats	207 142	253 186
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>368 890</b>	<b>471 483</b>

<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>(+) Résultat net de l'exercice</b>	<b>578 258</b>	<b>552 743</b>
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	76 409	72 268
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	12 330	14 531
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0
(+) Dotations aux provisions réglementées	18 709	79 177
(+) Dotations non courantes	0	0
(-) Reprises de provisions	353 084	99 797
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	6 550	520
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	465	785
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	11 312	234
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	0	0
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0
<b>(+) Capacité d'autofinancement</b>	<b>315 225</b>	<b>618 953</b>
(-) Bénéfices distribués	235 522	282 626
<b>(+) Autofinancement</b>	<b>79 703</b>	<b>336 327</b>

<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>30/06/2007</b>	<b>30/06/2008</b>
<b>(+) Résultat net de l'exercice</b>	<b>368 890</b>	<b>471 483</b>
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	36 124	37 325
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	8 209	1 920
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0
(+) Dotations aux provisions réglementées	10 538	0
(+) Dotations non courantes	0	0
(-) Reprises de provisions	20 797	15 996
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	41	578
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	49	1 170
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	0	86 664
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	0	0
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0
<b>(+) Capacité d'autofinancement</b>	<b>402 972</b>	<b>408 659</b>
(-) Bénéfices distribués	0	
<b>(+) Autofinancement</b>	<b>402 972</b>	<b>408 659</b>

## VII.5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2006-2007

TFT	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
1) Produits d'exploitation bancaire	3 578 342	4 123 227	2 493 224
2) Récupération de créances amorties		78	
3) Produits d'exploitation non bancaire perçus	920 238	924 990	484 098
4) Charges d'exploitation bancaires versées	-2 648 882	-3 122 148	-1 814 374
5) Charges d'exploitation non bancaires versées	-33 218	-3 460	-15 914
6) Charges générales d'exploitation	-874 013	-925 449	-468 924
7) Impôt sur les résultats versés	-322 259	-307 689	-253 186
<b>I- Flux de trésorerie nets provenant du compte produits et charges</b>	<b>620 208</b>	<b>689 549</b>	<b>424 924</b>
<b>Variations des :</b>			
8) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-6 613 620	3 435 037	491 004
9) Créances sur la clientèle	-1 484 797	-5 836 568	-2 206 150
10) Titres de transaction et de placement	-3 550 316	3 764 383	892 816
11) Autres actifs	-146 421	-219 882	16 815
12) Immobilisations données en crédit bail et en location			
13) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 000 967	1 200 028	-896 227
14) Dépôts clientèle	1 747 031	5 062 606	33 227
15) Titres de créances émis			
16) Autres passifs	519 765	-655 779	484 554
<b>II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>-5 527 391</b>	<b>6 749 825</b>	<b>-1 183 961</b>
<b>III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)</b>	<b>-4 907 183</b>	<b>7 439 374</b>	<b>-759 037</b>
17) Produits des cessions d'immobilisations financières	4 643 376	5 638 808	1 576 808
18) Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	22 438	5 193	1 037
19) Acquisition d'immobilisations financières	-1 835 128	-9 445 628	-68 293
20) Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-136 723	-77 542	-51 973
21) Intérêts perçus			
22) Dividendes perçus	26 259	78 911	14 256
<b>IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>2 720 222</b>	<b>-3 800 258</b>	<b>1 471 835</b>
23) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	151 690	243 427	350 333
24) Emission de créances subordonnées	16 579	-278 698	-29 500
25) Emission d'actions	0	0	0
26) Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0	0
27) Intérêts versés	0	0	0
28) Dividendes versés	-235 522	-282 626	0
<b>V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>-67 253</b>	<b>-317 897</b>	<b>320 833</b>
<b>VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)</b>	<b>-2 254 214</b>	<b>3 321 219</b>	<b>1 033 631</b>
<b>VII- Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>13 957 061</b>	<b>11 702 847</b>	<b>15 024 066</b>
<b>VIII- Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>11 702 847</b>	<b>15 024 066</b>	<b>16 057 698</b>

## VII.6. ÉTAT DES DÉROGATIONS (A2) 2007

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
<b>I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux</b>	Néant	Néant
<b>II- Dérogations aux méthodes d'évaluation</b> Engagements de retraite (indemnités de fin de carrière)	Néant	Néant
<b>III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</b>	Néant	Néant

## VII.7. TABLEAU ÉTAT DES CHANGEMENTS DE METHODES (A3) 2007

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
<b>I- Changement affectant les méthodes d'évaluation</b>		
Comptabilisation des engagements de retraite et médailles de travail	Evaluation selon la méthode actuarielle	7.516 KDH
<b>II- Changement affectant les règles de présentation</b>	Néant	Néant

## VII.8. TABLEAU DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B1) 2007

Créances	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/2007	31/12/2006
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	15 024 064		85 001	401 411	15 510 476	12 414 720
<b>Valeurs reçues en pension</b>		0	80 000		80 000	480 700
- au jour le jour						
- à terme			80 000		80 000	480 700
<b>Prêts de trésorerie</b>	0	748 186	509 975	3 193 398	4 451 559	7 904 626
- au jour le jour		1 000			1 000	1 200 000
- à terme		747 186	509 975	3 193 398	4 450 559	6 704 626
<b>Prêts financiers</b>	0	1 948 496	958 357		2 906 853	2 291 568
<b>Autres créances</b>		24 049		193	24 242	60 863
<b>Intérêts courus à recevoir</b>		62 638	1 204	32 458	96 300	30 770
<b>Créances en souffrance</b>						
<b>TOTAL</b>	15 024 064	2 783 369	1 634 537	3 627 460	23 069 430	23 183 247

## VII.9. TABLEAU DES CREANCES CLIENTELE (B2) 2006-2007

Exercice 2007

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/07	Total 31/12/06
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>1 343 387</b>	<b>37 581</b>	<b>5 002 533</b>	<b>400 000</b>	<b>6 783 501</b>	<b>3 326 081</b>
- Comptes à vue débiteurs	1 343 387	37 581	2 132 253		3 513 221	1 495 329
- Créances commerciales sur le Maroc			70 855		70 855	-
- Crédits à l'exportation					-	-
- Autres crédits de trésorerie			2 799 425	400 000	3 199 425	1 830 752
<b>Crédits à la consommation</b>				<b>3 627</b>	<b>3 627</b>	<b>5 657</b>
<b>Crédits à l'équipement</b>			<b>4 850 253</b>		<b>4 850 253</b>	<b>2 850 256</b>
<b>Crédits immobiliers</b>				<b>555 641</b>	<b>555 641</b>	<b>300 599</b>
<b>Autres crédits</b>		<b>211 500</b>			<b>211 500</b>	<b>-</b>
<b>Créances acquises par affacturage</b>					<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Intérêts courus à recevoir</b>			<b>82 414</b>	<b>3 921</b>	<b>86 335</b>	<b>48 465</b>
<b>Créances en souffrance</b>			<b>-61 418</b>	<b>629</b>	<b>-60 789</b>	<b>62 442</b>
- Créances pré-douteuses					-	-
- Créances douteuses					-	-
- Créances compromises			-61 418	629	-60 789	62 442
<b>TOTAL</b>	<b>1 343 387</b>	<b>249 081</b>	<b>9 873 782</b>	<b>963 818</b>	<b>12 430 068</b>	<b>6 593 500</b>

## Exercice 2006

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/06	Total 31/12/05
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>1 250 696</b>	-	<b>2 075 385</b>	-	<b>3 326 081</b>	<b>2 139 796</b>
- Comptes à vue débiteurs	1 232 959		262 370	-	1 495 329	1 204 256
- Créances commerciales sur le Maroc			-		-	-
- Crédits à l'exportation					-	-
- Autres crédits de trésorerie	17 737		1 813 015		1 830 752	935 540
<b>Crédits à la consommation</b>				<b>5 657</b>	<b>5 657</b>	<b>5 076</b>
<b>Crédits à l'équipement</b>			<b>2 850 256</b>		<b>2 850 256</b>	<b>2 542 420</b>
<b>Crédits immobiliers</b>				<b>300 599</b>	<b>300 599</b>	<b>263 303</b>
<b>Autres crédits</b>				-	-	<b>18 713</b>
<b>Créances acquises par affacturage</b>			-	-	-	-
<b>Intérêts courus à recevoir</b>			<b>46 646</b>	<b>1 819</b>	<b>48 465</b>	<b>45 086</b>
<b>Créances en souffrance</b>			<b>60 323</b>	<b>2 119</b>	<b>62 442</b>	<b>94 309</b>
- Créances pré-douteuses					-	-
- Créances douteuses					-	670
- Créances compromises			60 323	2 119	62 442	93 639
<b>TOTAL</b>	<b>1 250 696</b>	-	<b>5 032 610</b>	<b>310 194</b>	<b>6 593 500</b>	<b>5 108 703</b>

## VII.10. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B6) 2006-2007

### Exercice 2007

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
<b>Participations dans les entreprises liées</b>				<b>772 907</b>	<b>75 490</b>	<b>697 416</b>				<b>40 599</b>
BCDM	Banque	21 000 EURO	100,00%	253 967	-	253 967	31-déc-06	25 372 EURO	285 EURO	-
BPMC (FCFA)	Banque	2 000 000 FCFA	62,50%	18 996	-	18 996	31-déc-06	7 565 245 FCFA	2 503 050 FCFA	19 118
BPMG (en GNF)	Banque	10 000 000 GNF	53,90%	91 001	-	91 001	31-déc-06	22 897 535	5 936 790 GNF	
Chaabi Moussahama	Sté de gestion	5 000	99,99%	5 000	-	5 000				
Mediafinance	Marché capitaux	100 000	70,00%	74 335		74 335	31-déc-06	232 753	27 502	10 500
Essoukna	Immobilier	38 750	78,07%	30 254	8 611	21 643	31-déc-06	27 721	- 1 826	
SPP Moussahama	Capital Investissement	140 000	99,93%	113 028	43 453	69 574	30-juin-07	69 624	- 5 463	
Assarf Chaabi	Change	120 EURO	70,00%	1 433	1 433	-	31-déc-05	152	15 EURO	
Maroc Assistance Internationale	Assistance	50 000	51,66%	13 797		13 797	31-déc-06	113 964	22 330	5 166
Chaabi Leasing	Crédit Bail	100 000	30,00%	30 000		30 000	31-déc-06	189 220	31 636	
Assalaf Chaabi	Crédit à la consommation	177 000	1,34%	2 362	-	2 362	31-déc-06	292 641	69 649	805
Dar Addamane	Cautonnement des crédits	75 000	0,23%	199	-	199	31-déc-06	207 657	-10 684	
Atamine Chaabi	Assurance	500	30,10%	150		150	31-déc-06	-2	-22	
Alistitmar Chaabi	Gestion d'actifs	10 000	34,00%	400		400	31-déc-06	34 476	7 559	1 360
Icf Al Wassit	Société de bourse	13 438	32,56%	4 178	-	4 178	31-déc-06	19 634	7 127	
Chaabi Courtage	Assurance	1 500	89,96%	1 349		1 349				
Chaabi LLD	Location longue durée	20 000	30,00%	6 000	3 172	2 828	31-déc-06	12 150	-2 763	
BPR				49 655		49 655				3 650
Genex	Société de Portefeuille	1 250	100,00%	1 360		1 360	31-déc-06	1 338	-9	-

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
SCI Oasis Yves	Immobilier	15	99,67%	3 282		3 282	31-déc-06	-482	-108	
SCI Oasis Papillons	Immobilier	8	99,33%	814		814	31-déc-06	-266	-23	
SCI Oasis Jean	Immobilier	15	99,67%	1 936		1 936	31-déc-06	9	-9	
SIBA	Immobilier	3 333	90,10%	59 200		59 200	31-déc-06	7 075	1 111	
CIB	Banque off shore	2200 USD	60,00%	10 211		10 211	31-déc-06	20 060	1 652	
Ecart de conversion					18 821	-18 821				
<b>Autres titres de participation</b>				<b>184 024</b>	<b>937</b>	<b>183 087</b>				-
Benaf	Immobilier	192	100,00%	22 828	-	22 828	31-déc-06	-413	-6	
SCI Dait Roumi II	Immobilier	10	90,00%	9		9	31-déc-05	-73	-2	
Fonds AM Invest Morocco	Fonds d'investissement	275 000	10,91%	30 270		30 270				
Société Monétique Interbancaire	Services	98 200	13,24%	12 853	-	12 853	31-déc-06	103 494	12 037	
M I T C	Services	46 000	17,50%	8 050	853	7 197	31-déc-06		2 738	
Eurochèque	Services	1 500	17,48%	84	84	-	31-déc-03	470	-51	
Idmaj Sakane	Immobilier	20 000	10,00%	2 000	-	2 000	31-déc-06	4 554	-395	
Fonds Igrane	Services			180		180				
Firogest	Financier	2 000	12,50%	250		250				
Fonds SGAM Al Kantara	Fonds d'investissement	52 500	14,29%	7 500		7 500				
Fonds H. Partners	Fonds d'investissement			100 000		100 000				
<b>Emplois assimilés</b>				<b>162 111</b>	<b>19 210</b>	<b>142 901</b>				<b>40 259</b>
<b>Total Général</b>				<b>1 119 042</b>	<b>95 637</b>	<b>1 023 404</b>				<b>80 858</b>

## Exercice 2006

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
<b>Participations dans les entreprises liées</b>				<b>713 734</b>	<b>132 778</b>	<b>580 956</b>				<b>22 785</b>
BCDM	Banque	16 769 EURO	100,00%	202 114		202 114	31-déc-05	25 497 EURO	219 m EURO	-
BPMC (FCFA)	Banque	2 000 000 FCFA	62,50%	18 643		18 643	31-déc-05	7 565 844 mFCFA	1285 M FCFA	11 590
BPMG (en GNF)	Banque	5 468 000 GNF	53,90%	89 309	70 997	18 312	30-juin-06	33 975	5357 M GNF	-
Mediafinance	Marché capitaux	100 000	70,00%	74 335		74 335	30-sept-06	232 752	27 110	
Essoukna	Immobilier	38 750	78,07%	30 254	7 218	23 036	31-déc-05	29 686	-2 085	-
SPP Moussahama	Capital Investissement	140 000	99,93%	113 028	37 994	75 034	30-juin-06	75 086	-932	-
Assarf Chaabi	Change	120 EURO	70,00%	1 406	1 406	-	31-déc-05	1 693	15 m EURO	-
Maroc Assistance Internationale	Assistance	50 000	51,66%	13 797		13 797	30-sept-06	113 963	14 005	2 325
Chaabi Leasing	Crédit Bail	100 000	30,00%	30 000		30 000	30-sept-06	189 220	24 424	3 600
Assalaf Chaabi	Crédit à la consommation	177 000	1,34%	2 362		2 362	30-sept-06	282 577	48 354	260
Dar Addamane	Cautionnement des crédits	75 000	0,23%	199		199	31-déc-05	218 341	-19 932	-
Atamine Chaabi	Assurance	500	30,10%	300		300	31-déc-05	19	-21	-
Alistitmar Chaabi	Gestion d'actifs	10 000	34,00%	400		400	30-sept-06	34 475	4 585	1 360
Icf Al Wassit	Société de bourse	13 438	32,56%	4 178		4 178	30-sept-06	17 490	4 984	-
Chaabi LLD	Location longue durée	20 000	30,00%	6 000	1 650	4 350	30-sept-06	14 501	-2 426	
BPR				49 655		49 655				3 650
Genex	Société de Portefeuille	1 250	100,00%	1 360		1 360	31-déc-05	1 347	-9	-
SCI Oasis Yves	Immobilier	15	99,67%	3 281		3 281	31-déc-05	-373	-117	-
SCI Oasis Papillons	Immobilier	8	99,33%	814		814	31-déc-05	-243	-27	-
SCI Oasis Jean	Immobilier	15	99,67%	1 936		1 936	31-déc-05	18	-10	-

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
SIBA	Immobilier	3 333	90,10%	59 200		59 200	31-déc-05	5 963	-164	-
CIB	Banque off shore	2200 USD	60,00%	11 162		11 162	31-déc-05	2376 USD	-19 mUSD	-
Ecart de conversion					13 513	-13 513				
<b>Autres titres de participation</b>				<b>46 259</b>	<b>2 103</b>	<b>44 156</b>				<b>-</b>
Benaf	Immobilier	192	100,00%	22 828		22 828	31-déc-05	-407	-10	-
SCI Dait Roumi II	Immobilier	10	90,00%	9		9	31-déc-05		-2	-
SCI Abdelmoumen	Immobilier	10	45,00%	5		5	31-déc-05		-5 658	-
Société Monétique Interbancaire	Services	98 200	13,24%	12 853	746	12 107	31-déc-05	91 457	5 582	-
M I T C	Services	46 000	17,50%	8 050	1 273	6 777	31-déc-05	38 726	3 164	
Eurochèque	Services	1 500	15,14%	84	84	-	31-déc-03		-51	
Injad Sakane	Immobilier			2 000		2 000				
Fonds Igrane	Services			180		180				
Firogest	Financier			250		250				
<b>Emplois assimilés</b>				<b>168 315</b>	<b>14 991</b>	<b>153 324</b>				<b>3 474</b>
<b>Total Général</b>				<b>928 307</b>	<b>149 872</b>	<b>778 435</b>				<b>26 259</b>

VII.11. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL EN  
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE (B8) 2007

**NEANT**

**VII.12. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (B9) 2007**

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>211 307</b>	<b>19 238</b>	<b>16 319</b>	<b>214 227</b>	<b>159 366</b>	<b>19 931</b>	<b>13 359</b>	<b>165 938</b>	<b>48 289</b>
-Droit au bail	5 867		2 960	2 907	-			-	2 907
-Immobilisations en recherche et développement	-			-	-			-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	205 440	19 238	13 359	211 320	159 366	19 931	13 359	165 938	45 382
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-			-	-			-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 367 102</b>	<b>58 304</b>	<b>24 195</b>	<b>1 401 211</b>	<b>767 850</b>	<b>52 337</b>	<b>21 698</b>	<b>798 489</b>	<b>602 721</b>
<b>- Immeuble d'exploitation</b>	<b>294 770</b>	<b>2 314</b>	<b>-</b>	<b>297 084</b>	<b>171 912</b>	<b>10 664</b>	<b>-</b>	<b>182 577</b>	<b>114 507</b>
Terrain d'exploitation	11 340			11 340	-			-	11 340
Immeubles d'exploitation bureaux	283 430	2 314		285 744	171 912	10 664		182 577	103 167
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-			-	-			-	-
<b>- Mobilier et matériel d'exploitation</b>	<b>381 441</b>	<b>6 438</b>	<b>20 113</b>	<b>367 766</b>	<b>330 994</b>	<b>14 072</b>	<b>18 203</b>	<b>326 863</b>	<b>40 903</b>
Mobilier de bureau d'exploitation	76 466	1 597	96	77 967	65 260	2 266	94	67 432	10 535
Matériel de bureau d'exploitation	40 779	197	648	40 328	36 460	904	636	36 727	3 601
Matériel informatique	219 854	2 045	16 768	205 132	199 659	8 265	14 872	193 051	12 080
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	10 669		2 436	8 232	10 374	212	2 436	8 150	82
Autres matériels d'exploitation	33 672	2 598	165	36 106	19 241	2 426	165	21 502	14 605
<b>- Autres immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>67 218</b>	<b>1 663</b>	<b>-</b>	<b>68 881</b>	<b>40 046</b>	<b>4 581</b>	<b>-</b>	<b>44 627</b>	<b>24 254</b>
<b>- Immobilisations corporelles hors exploitation</b>	<b>623 673</b>	<b>47 888</b>	<b>4 081</b>	<b>667 480</b>	<b>224 898</b>	<b>23 020</b>	<b>3 494</b>	<b>244 423</b>	<b>423 057</b>
Terrain hors exploitation	109 957			109 957	-			-	109 957
Immeubles hors exploitation	424 070	46 877	580	470 367	172 367	18 184		190 550	279 817
Mobilier et matériel hors exploitation	49 393	946	3 502	46 837	35 705	2 166	3 494	34 376	12 461
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	40 254	65		40 319	16 826	2 670		19 496	20 823
<b>TOTAL</b>	<b>1 578 409</b>	<b>77 542</b>	<b>40 513</b>	<b>1 615 438</b>	<b>927 216</b>	<b>72 268</b>	<b>35 056</b>	<b>964 427</b>	<b>651 010</b>

**VII.13. TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (B 9 BIS) 2007**

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	Plus-value de cession	moins-value de cession
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>16 319</b>	<b>13 359</b>	<b>2 960</b>	<b>2 236</b>	<b>-</b>	<b>724</b>
-Droit au bail	2 960	-	2 960	2 236		724
-Immobilisations en recherche et développement			-			
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	13 359	13 359	-			
-Immobilisations incorporelles hors exploitation			-			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>24 195</b>	<b>21 698</b>	<b>2 497</b>	<b>2 957</b>	<b>520</b>	<b>61</b>
<b>- Immeuble d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Terrain d'exploitation			-			
Immeubles d'exploitation bureaux			-			
Immeubles d'exploitation logement de fonction			-			
<b>- Mobilier et matériel d'exploitation</b>	<b>20 113</b>	<b>18 203</b>	<b>1 910</b>	<b>2 244</b>	<b>387</b>	<b>53</b>
Mobilier de bureau d'exploitation	96	94	2			2
Matériel de bureau d'exploitation	648	636	12	2	2	11
Matériel informatique	16 768	14 872	1 896	1 949	92	40
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 436	2 436	0	292	292	
Autres matériels d'exploitation	165	165	-	1	1	
<b>- Autres immobilisations corporelles d'exploitation</b>			<b>-</b>			
<b>- Immobilisations corporelles hors exploitation</b>	<b>4 081</b>	<b>3 494</b>	<b>587</b>	<b>713</b>	<b>134</b>	<b>7</b>
Terrain hors exploitation			-			
Immeubles hors exploitation	580	-	580	713	134	
Mobilier et matériel hors exploitation	3 502	3 494	7	-		7
Autres immobilisations corporelles hors exploitation			-			
<b>TOTAL</b>	<b>40 513</b>	<b>35 056</b>	<b>5 457</b>	<b>5 193</b>	<b>520</b>	<b>785</b>

#### VII.14. TABLEAU DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B10) 2007

Dettes	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/07	Total 31/12/06
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>		<b>61 211 118</b>	<b>120 264</b>	<b>22 628</b>	<b>61 354 010</b>	<b>62 074 891</b>
Valeurs données en pension	<b>1 983 001</b>	-	-		<b>1 983 001</b>	-
- au jour le jour						
- à terme	1 983 001				1 983 001	-
<b>Emprunts de trésorerie</b>	-	<b>371 764</b>	<b>68 736</b>	<b>368 349</b>	<b>808 849</b>	<b>745 762</b>
- au jour le jour		304 336			304 336	-
- à terme		67 428	68 736	368 349	504 513	745 762
<b>Emprunts financiers</b>	<b>58 073</b>			<b>46 285</b>	<b>104 358</b>	<b>119 697</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>1 244</b>	<b>113 233</b>	-		<b>114 477</b>	<b>225 483</b>
<b>Intérêts courus à payer</b>	<b>671</b>	<b>650 546</b>		<b>285</b>	<b>651 502</b>	<b>650 336</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 042 989</b>	<b>62 346 661</b>	<b>189 000</b>	<b>437 547</b>	<b>65 016 197</b>	<b>63 816 169</b>

#### VII.15. TABLEAU DES DEPOTS DE LA CLIENTELE (B11) 2007

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/07	Total 31/12/06
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	216 743	796 459	1 078 438	45 798	2 137 438	444 893
Comptes d'épargne					-	-
Dépôts à terme			6 686 890	200 117	6 887 007	3 788 343
Autres comptes créditeurs	733	966	2 477	859 135	863 311	609 666
Intérêts courus à payer		-	47 161		47 161	29 409
<b>TOTAL</b>	<b>217 476</b>	<b>797 425</b>	<b>7 814 966</b>	<b>1 105 050</b>	<b>9 934 917</b>	<b>4 872 311</b>

**VII.16. TABLEAUX DES PROVISIONS (B14) 2006-2007**
**Exercice 2007**

<b>PROVISIONS</b>	<b>Encours 31/12/06</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Autres variations</b>	<b>Encours 31/12/07</b>
<b><u>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :</u></b>	<b>245 952</b>	<b>71 740</b>	<b>99 775</b>	<b>-</b>	<b>217 917</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	69 701	815	660	-	69 857
Titres de placement et d'investissement	40 773	56 393	25 661	-	71 506
Titres de participation et emplois assimilés	135 477	14 531	73 454	-	76 554
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
<b><u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :</u></b>	<b>189 277</b>	<b>192 398</b>	<b>24 117</b>	<b>12 452</b>	<b>345 106</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					-
Provisions pour risques de change		81 305			81 305
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires		7 516	-	-	7 516
Provisions pour autres risques et charges	170 568	24 400	5 408	12 452	177 109
Provisions réglementées	18 709	79 177	18 709	-	79 177
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b>435 229</b>	<b>264 138</b>	<b>123 891</b>	<b>12 452</b>	<b>563 023</b>

**Exercice 2006**

<b>PROVISIONS</b>	<b>Encours 31/12/05</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Autres variations</b>	<b>Encours 31/12/06</b>
<b><u>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :</u></b>	<b>307 968</b>	<b>36 697</b>	<b>99 049</b>	<b>335</b>	<b>245 952</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	140 407	1 397	72 437	335	69 701
Titres de placement et d'investissement	39 568	22 970	21 766	-	40 773
Titres de participation et emplois assimilés	127 993	12 330	4 846	-	135 477
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
<b><u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :</u></b>	<b>401 902</b>	<b>141 619</b>	<b>346 012</b>	<b>8 232</b>	<b>189 277</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					-
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	382 601	122 910	326 711	8 232	170 568
Provisions réglementées	19 301	18 709	19 301		18 709
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b>709 870</b>	<b>178 316</b>	<b>445 061</b>	<b>8 567</b>	<b>435 229</b>

**VII.17. TABLEAU DE VALEURS ET SURETES REQUES ET DONNEES EN GARANTIE (B 21) 2007**

Valeurs et sûretés	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des créances et des engagements par signature reçus couverts
<b><u>Reçues en garantie</u></b>	<b>Néant</b>		
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>			
<b><u>Données en garantie</u></b>			
Bons du trésor et valeurs assimilées	208 740		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>	<b>208 740</b>		

**VII.18. TABLEAU DE CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE (B23) 2006-2007**

**Néant**

### VII.19. TABLEAU DE REPARTITION DU CAPITAL (C1) 2007

Montant du capital :	588 805 100 DH
Montant du capital social souscrit et non appelé :	0 DH
Valeur nominale des titres :	100 DH

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
BP CENTRE SUD		110 928	110 928	1,88%
BP EL JADIDA SAFI		110 928	110 928	1,88%
BP FES TAZA		110 728	110 728	1,88%
BP LAAYOUNE		110 928	110 928	1,88%
BP MARRAKECH BENI MELLAL		110 928	110 928	1,88%
BP MEKNES		114 928	114 928	1,95%
BP NADOR AL HOCEIMA		114 928	114 928	1,95%
BP OUJDA		114 928	114 928	1,95%
BP TANGER TETOUAN		110 928	110 928	1,88%
BP CASABLANCA		110 930	110 930	1,88%
BP RABAT KENITRA		110 928	110 928	1,88%
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	RABAT	2 671 683	2 671 683	45,37%
CNCA	RABAT	287 766		
DIVERS		1 696 592	1 984 358	33,70%
<b>Total</b>		<b>5 888 051</b>	<b>5 888 051</b>	<b>100,00%</b>

### VII.20. TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS (C2) 2006-2007

#### Exercice 2007

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau		Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	282 626
Résultat net de l'exercice	578 258	Autres réserves	221 934
Prélèvements sur les bénéfices		Report à nouveau	35 833
Autres prélèvements	-19 301	Autres affectations (fonds social)	18 564
<b>TOTAL A</b>	<b>558 957</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>558 957</b>

#### Exercice 2006

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau		Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	235 522
Résultat net de l'exercice	419 118	Autres réserves	132 312
Prélèvements sur les bénéfices		Report à nouveau	94 948
Autres prélèvements	93 700	Autres affectations (fonds social)	11 961
<b>TOTAL A</b>	<b>474 744</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>474 744</b>

---

**VII.21. TABLEAU DES DATATIONS ET EVENEMENTS POSTERIEURS AU DERNIER EXERCICE CLOS (C4) 2007**

I- Datation :

\* Date de clôture de l'exercice : 31/12/2007

\* Date d'établissement des états de synthèse: 14/03/08

II- Evénements postérieurs au dernier exercice clos :

**Néant**